

MERCURE
HISTORIQUE

ET

POLITIQUE,

*Contenant l'état présent de l'Europe,
ce qui se passe dans toutes les Cours,
l'intérêt des Princes, leurs brigues,
& généralement tout ce qu'il y
a de curieux pour le*

Mois de Novembre 1701.

Le tout accompagné de Reflexions Politi-
ques sur chaque Etat.



A LA HAYE,

Chez HENRI van BULDEREN, Marchand
Libraire, dans le Pooten, à l'Enseigne
de MEZERAY.

M. DCC I.

Avec Privilège des Etats de Holl. & Westf.

MERCURE
HISTORIQUE
ET
POLITIQUE

Avertissement.

On trouve chez Henri van Bulderen,
Marchand Libraire, les Annales de la
Cour & de Paris, de l'année 1697. &
1698. 2. voll. in 12.

Memoires de Mr. d' Artagnan, Capitaine
Lieutenant de la premiere Compagnie des
Mousquetaires du Roi, contenant quantité
de choses particulieres & secrettes qui se
sont passées sous le Règne de Louis le Grand,
3. Voll. in 12. & le 2. & 3. Volume separé.



A LA VENTE
CHEZ HENRI VAN BULDEREN,
Libraire, dans le Palais National,
de MEXICO.

MERCURE
HISTORIQUE
ET
POLITIQUE,

Contenant l'état present de l'Europe,
ce qui se passe dans toutes les Cours,
l'interêt des Princes, leurs brigues,
& generalement tout ce qu'il y
a de curieux pour le

Mois de Novembre 1701.

Le tout accompagné de Reflexions Poli-
tiques sur chaque Etat.

NOUVELLES DE ROME
ET D'ITALIE.

I. **L**E Duc Gaëtan de Sarmo-
neta, Prince de Cazerta,
à qui le Pape avoit en-
joint, sous peine de cin-
quante mille écus, de ne pas sortir de
Rome, * en partit néanmoins le 24.
de Septembre pour sa Terre de Cister-

X 2

na,

* Voyez le dernier Mercure, pag. 356.

na, dans le deſſein de ſ'avancer vers Naples, ayant ordonné à ſes gens d'empêcher, le paſſage des Couriers, excepté de ceux de l'Ambaſſade Imperiale, de ſorte qu'ils firent rebrouſſer chemin à un Courier de Sa Sainteté. Ce Duc avant ſon départ avoit fait tenir un billet au Pape pour le ſupplier de ne trouver pas mauvais qu'il allât mettre à couvert ſes Etats à cauſe du tumulte arrivé à Naples le 22. du même mois. Cependant ce départ a été regardé comme une deſobéiſſance, & cette deſobéiſſance jointe à l'affaire du Courier obligea le Pontife d'ordonner qu'on inſtruiſit ſon Procez. D'un autre côté le Viceroi de Naples a promis dix mille écus à qui apporteroit la tête de ce Duc, & vingt mille à qui le livrera en vie.

Les Miniſtres d'Eſpagne & de France ſe ſont plaints hautement de ce que ce Duc étant le Vaſſal du Pape, le S. Pere ne le fit pas arrêter pendant qu'il étoit à Rome. Ils ont continué auſſi de ſe plaindre des longueurs & des délais à accorder l'investiture de Naples au Roi d'Eſpagne, alleguant que cela fournit un pretexte aux Mécontents. Mais les Miniſtres Imperiaux ne ſe plaignent pas moins
de

de leur côté de quantité de graces & de provisions que Sa Sainteté accorde tous les jours au Roi d'Eſpagne en vertu de ſa poſſeſſion, & ſoutiennent que ſ'agiffant du titre dans l'affaire de l'Investiture, cette affaire doit être réglée par le droit & non par la poſſeſſion. Ils ſe plaignent auſſi que du moment que le S. Pere ayant appris que l'émotion de Naples étoit entièrement diſſipée, il en témoigna publiquement de la joye en preſence de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne & des Cardinaux de Janſon & del Giudice, ce qui donna occaſion à un bruit qui a couru aſſez long-temps, qu'il avoit donné ordre de faire publier à Naples, qu'il reconnoiſſoit le Roi Philippe V. pour Roi de Naples & de Sicile, & qu'il avoit reſolu de lui en acorder l'Investiture dès qu'on auroit achevé de régler quelques petites formalitez. Quoi qu'il n'y eut gueres d'apparence que le Pape eût pris une ſemblable reſolution, les Miniſtres Imperiaux firent du mouvement pour ſ'y oppoſer, & redoublèrent leurs inſtances en faveur de l'Archiduc. Je dirai encore un mot du Duc Gaëtan. Le Pape a fait prendre poſſeſſion par ſes troupes des biens & Terres qui ſont dans l'Etat Eccleſiaſti-

476 *Mercuré Historique & Poétique*, il a fait mettre le Scélé sur tous les effets qu'il a laissé dans son Palais à Rome, sur quoi le Cardinal Grimani a resolu d'aller occuper ce Palais pour le garantir des exécutions. Les Ministres d'Espagne & de France sollicitent fortement le S. Pere, de faire executer contre ce Duc la Bulle qui défend aux Barons Romains de lever des troupes sans le consentement des Pontifes, & les Espagnols lui ont confisqué la Principauté de Cisterna, qui releve du Royaume de Naples, & en ont tiré les grains qu'ils y eut trouvez.

II. On recut à Rome le 29. de Septembre par un Courier Extraordinaire la nouvelle de la mort du Roi Jacques, & celle de la reconnoissance que Sa Majesté Très-Chrétienne a faite du Prince de Galles en qualité de Roi de la Grand' Bretagne. Le Pape écrivit d'abord une lettre de condoléance à la Reine, Epouse du Roi défunt, & ordonna en même temps qu'on dit des Messes dans les Principales Eglises de Rome pour le repos de l'âme de ce Prince. Dans le Consistoire qui se tint quelques jours après il fit un Discours fort touchant sur la mort de ce Roi & sur la résolution qui avoit été prise & ex-

Politique. Novemb. 1701. 477
cutée par le Roi de France de reconnoître le Prince son fils pour Roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, dont il parla avec de grands éloges & avec beaucoup de loquence, selon sa coutume. Il en doit faire des réjouissances, mais à cause des troubles présents elles ont été remises à un temps plus convenable. Cependant M. Fieschi a reçu ordre d'aller en France en qualité de Nonce Extr. pour feliciter le prétendu Roi de la Grand' Bretagne sur son avènement à la Couronne.

III. Le Gouverneur de Rome, à l'instance des Ministres François & Espagnols, & du consentement du Pape, fit emprisonner, il y a quelque temps, un Napolitain qui étoit venu à Rome, & sur ce que dans le moment qu'on l'arrêtoit il cria tout haut qu'il étoit Officier de l'Empereur, le Comte de Lamberg, Ambassadeur de Sa Majesté Imperiale en ayant porté ses plaintes au Gouvernement, on lui fit réponse, que cét emprisonnement avoit été fait pour une affaire particuliere qui n'avoit rien de commun avec les interêts de Naples, & qu'on avoit aussi voulu empêcher que ce prisonnier ne fût tué dans les rues, ce qui auroit pu causer du trouble

478 *Mercuré Historique*
dans la ville. Il est arrivé une autre affaire où la Cour Romaine se trouve en opposition avec les Ministres du Roi Catholique & du Roi Très Chrétien, & rencontre une occasion de favoriser indirectement ceux de l'Empereur. Le Prince de la Riccia qui avoit été pris dans une Eglise, auprès de Sora dans l'Etat Ecclesiastique, & qu'on avoit conduit dans la Forteresse de Gaëte, a été depuis transféré au Château de l'Oeuf à Naples. La Nouvelle n'en fut pas plutôt venue à Rome que la Cour en fut indignée. Elle s'en plaint fortement aux Ministres Royaux, & elle demande avec les dernières instances que ce Prince soit remené dans le lieu d'asile où il a été pris, en vertu de l'immunité Ecclesiastique qui a été violée. Ces Ministres opposent à cela l'Acord fait du temps du Duc d'Alcala avec les Papes Pie IV. & Pie V. & que dans la Consultation XXXIX. touchant la poursuite des Bandits, il est porté, qu'ils pourront être poursuivis jusqu'à dix Miles dans l'Etat de l'Eglise, & respectivement dans le Royaume de Naples. Mais la Cour de Rome répond que les Conventions faites entre les Pontifes & les Ministres Royaux
de

Politique. Novemb. 1701. 479
de Naples ne doivent pas s'étendre au-delà du temps & de la durée de leurs Pontificats. Sur quoi les Imperiaux ne manquent pas d'insinuer au Pontife le grand intérêt qu'il a de tenir la balance, & de ne pas abandonner l'Empereur dans la conjoncture présente, s'il ne veut pas voir son Autorité éclipsee non seulement en Italie, mais aussi dans tous les autres Etats Catholiques. Cependant des Couriers ont été dépêchez à la Cour de Vienne pour l'informer de tout ce qui se passe, & l'on ne doute pas qu'elle ne prenne des résolutions vigoureuses pour arrêter le cours de ces executions. Le Pape est embarrassé dans toutes ces affaires, & il continué néanmoins de se servir de sa Politique pour ne marquer aucune partialité. Il donne également Audience aux Ministres de l'Empereur & des Rois d'Espagne & de France, continuant de prendre les precautions nécessaires pour la conservation de l'Etat Ecclesiastique, & ayant déclaré publiquement qu'il ne prétend point qu'aucunes troupes étrangers prennent des quartiers d'hiver sur les Terres de cet Etat, & que si on y vouloit entrer par force il seroit obligé de prendre des mesures convenables en cette occasion. X 5 Le

Le Prince D. Livio Odescalchi n'ayant pas encore prêté le Serment de fidelité pour les Terres qu'il a sous la dépendance de la Couronne d'Espagne, l'Ambassadeur du Roi Catholique ne voulut pas recevoir dernièrement une visite qu'il lui faisoit. Le Baron de S. Buono arriva à Rome le 18. d'Octobre, revêtu du Caractère d'Ambassadeur Extraordinaire du Roi d'Espagne, pour remercier le Pape des honneurs qu'il a faits rendre par le Cardinal Archinto à la Princesse de Savoye, sa future Epouse. Quelques jours auparavant il étoit arrivé un Officier du Camp Imperial pour veiller aux interêts du Baron de Saffner, qui est prisonnier dans le Château de l'Oeuf à Naples, pour y avoir procuré, comme Ministre de l'Archiduc, les avantages de la Cour Imperiale.

IV. On n'est pas moins embarrassé à Venise qu'on l'est à Rome. Cette Republique a temoigné jusques ici qu'elle vouloit observer la Neutralité. Quoiqu'il en soit on dit qu'elle va faire lever douze mille hommes, & équiper sept Vaisseaux & vingt-deux Gallottes. On ajoute à cela que pour tenir les deliberations très secretes les

Sena-

Senateurs qui entrent au Conseil d'Etat ont été obligez de prêter un nouveau serment de garder le secret. Le 24. du mois dernier le Comte de Berka, Ambassadeur de l'Empereur fut admis à l'Audience; & le lendemain l'Ambassadeur d'Espagne s'y rendit. On prétend que le Doge leur representa que les deux armées devoient sortir du Bressan, & qu'il n'étoit pas juste qu'un País neutre fût exposé aux suites fâcheuses d'une guerre à laquelle il ne prenoit point de part. On dit que le Comte de Berka répondit, que le Prince Eugene de Savoye ne demandoit pas mieux que d'abandonner l'endroit où il étoit campé, si on vouloit lui faciliter les moyens d'entrer dans le Milanez, mais qu'il avoit des ordres précis de l'Empereur de rester en Italie. L'Ambassadeur d'Espagne fit à peu près une même réponse, assurant le Senat, à ce qu'on pretend, que l'armée des Alliez se retireroit dans les Etats du Roi son Maître; du moment qu'on apprendroit que les Allemans s'en seroient retourné en Allemagne.

Le Noble Mocenigo, qui étoit Ambassadeur en Espagne, a été nommé pour aller en France en la même

X 6. quali-

qualité M. Jean François Morosini là été pour aller à Rome Ambassadeur en la place de M. Erizzo, & le Noble Jérôme Duodo partit le 23. d'Octobre pour l'Ambassade d'Espagne, où il va relever M. Mocenigo. La République a nommé quatre Nobles pour aller assister de leurs conseils le Général Molino, qui est à Brescia.

V Les deux armées d'Italie sont toujours dans leurs mêmes campemens, où l'incommodité de la saison & la disette des fourages les font beaucoup souffrir, ce qui donne lieu à de fréquentes courses de la Cavalerie & à diverses rencontres des Partis, qui en général n'ont pas été avantageux aux François; on en va voir ici un petit détail.

Le 1. d'Octobre un parti détaché par le Général de Vaubonne surprit un Convoi près de Soncino, batit l'escorte, fit gâter les provisions qu'il ne put emporter, & emmena cent quatre vingts Mulets chargez, cent bœufs & quelques chevaux. Les Imperiaux eurent quelques avantages semblables le 2. & le 3. & le jour suivant les Lieutenans Colonels de Merci, & de Gutheim, avec un détachement de six cens hommes, ayant rencontré environ neuf cens François près de

Pic-

Piccighitone dans le Voisinage de Cremaz, il y eut une Escarmouche assez vigoureuse. Les Imperiaux yeurent environ trente hommes tuez, ou blesez, mais en s'en retournant ils enmenerent un butin assez considerable, & surprirent deux Courriers, par l'un desquels on découvrit tout le détail de l'entreprise qui avoit été formée sur Castiglione, Castel-Guifré & autres Places du Mantouan occupées par les troupes Imperiales, ce qui donna lieu au Prince Eugene de Savoye de les renforcer aussi tôt pour faire échouer ce dessein, pour lequel les Alliez avoient déjà fait sortir de Cremona du Canon, des Mortiers, & toutes les Munitions nécessaires pour faire un siege. Le 6. un parti Imperial revint au Camp avec un butin de huit chevaux & de trente six bœufs. Le 7. on y amena quatre prisonniers, trente quatre chevaux & onze Mulets. Le 8. on y conduisit huit Mulets & deux chevaux; Le 9. deux Soldats & vingt huit chevaux; Le 10. deux Officiers & plusieurs Soldats, avec un riche butin & plus de quatre cens chevaux pris par le Général de Vaubonne; Le 11. un Cornette, deux Cavaliers & cent chevaux; Le 12. deux Soldats, dix-neuf chevaux & neuf bœufs; Le 13. neuf Mulets du Duc de Savoye dont quelques-uns étoient chargez, trente-cinq chevaux d'Artillerie & quelque attiral. Le même jour

X 7

ou

on receut Nouvelle au Camp Imperial qu'un détachement avoit batu un parti des troupes Alliées, dont plus de quatre cens hommes demeurèrent sur la place. Cette action se passa à Bargnan sur les Confins du Bergamasc où les François avoient huit cens chevaux à la pâture, dont la plupart furent enlevés par les Imperiaux qui étoient au nombre de deux mille. Environ ce temps-là cent soixante dix François jetterent dans l'Adige quelques centaines de Sacs de bled & de farine qui appartenoient aux Imperiaux, & qui n'étoient gardez que par dix ou douze hommes qui furent enlevés. Cette action se passa à Castelbaldo au delà de l'Adige par un détachement fait par le Comte de Tessé. Le Lieutenant Colonel du Regiment de Vaubonne ayant été détaché quelques jours après, pour surprendre une Redoute qu'on avoit construite au bout du pont de Soncino, fut tué avec quelques Cavaliers, & le reste du détachement fut obligé de se retirer. Depuis cette action les Alliez attaquèrent & prirent un pont sur un Canal dont les Imperiaux se servoient pour faire passer leurs partis. Un Capitaine de Hussars vint à la tête de quelques Cavaliers pour s'opposer à ce dessein, mais il fut tué, d'abord les Alliez rompirent le pont & firent construire une Redoute par empêcher les Alliez de le rétablir. On aprit

par

par les lettres du 27. du Camp Imperial que les François ne faisoient plus de fourrages que sous grosse escorte, qu'ils n'envoyoient que de gros partis en Campagne; & que cela avoit commencé à leur réussir. En effet le Comte d'Arco ayant été détaché le 18. avec trois cens Chevaux & cent Hussards, il fut presque envelopé par un de leur partis fort de plus de quinze cens Chevaux. Cette action se passa près d'Orchi-Vecchi, & le Duc y eut environ soixante-dix hommes tuez, ou faits prisonniers. Le 26, un Capitaine du Regiment de Visconti fit prisonnier un Capitaine François, & fit un butin de treize Mulets chargez, & le même jour l'Adjudant Général Davia revint au Camp avec trois chevaux, un Mulet & vingt prisonniers, après avoir mis en fuite un Détachement des Alliez & avoir laissé sur la place vingt Mousquetaires; parmi ces prisonniers il y avoit un Ingenieur, un Lieuteuant Colonel, un Capitaine & un Marchand, qui portoit dans sa Valise une grosse somme. Le 27. le jeune Prince de Vaudemont fit prisonnier un Commissaire Espagnol, & on aprit ce jour-là que les Hussars de Paul Diak avoient enlevé aux François cent cinquante bœufs, ou chevaux aux environs de Soncino. Le Maréchal de Catinat se dédommagea le même jour de cette perte, car ayant apris que les Imperiaux

avoient

avoient fait un amas de grains & de fourrages dans un village près de la riviere d'Oglío éloigné de trois quarts de lieuë de l'armée Imperiale, y fit marcher pendant la nuit trois mille Fantassins pour se saisir des passages, & ce détachement enleva tout ce qu'il y avoit dans ce village sans y trouver aucune opposition. Le lendemain 28. le Chevalier de Fourbin, Capitaine de Cavalerie & un autre Officier furent pris par un parti Imperial. Je dois ajouter ici, qu'entre les lettres interceptées par la prise d'un des Couriers François dont j'ai parlé, on a trouvé une Liste des Morts & blesez à l'Action de Chiari. On compte entre les Morts:

Un Brigadier.

Quatre Colonels.

Un Lieutenant Colonel.

Trente cinq Capitaines.

Quarante cinq Lieutenans.

On compte entre les blesez:

Quatre vingts dix-neuf Capitaines.

Cent trois Lieutenans.

Trois cents sept Sergens, outre trois mille Soldats, tant Morts que blesez, sans y comprendre les Officiers de Cavalerie.

Les François avoient fait fortifier le poste de Goito pour couvrir le Mantouïan, & ils y avoient un Camp assez considerable, mais le Camp se separa vers la fin du mois dernier,

&

& une partie des troupes fut renvoyée à Cremona. La desertion continuë dans leur armée tant des Soldats que de quantité d'Officiers, dont la plupart prennent le parti de retourner en France *incognito*, mais plusieurs ont été reconnus, & arrêtez à Milan, à Turin, & à Lion, d'où l'on apprend par les lettres du 21. d'Octobre, qu'on y en emprisonna une douzaine, qui sont des personnes de distinction. Le Maréchal de Villeroy est dans une perpetuelle attention aux mouvemens du Prince Eugene de Savoye. Il se fiate que ce Prince sera obligé de décamper le premier, mais on apprend que l'armée Imperiale se trouve en état de subsister dans son Camp par les bons ordres des Généraux & les soins des Commissaires, en sorte que rien ne l'oblige à décamper avant l'armée des Alliez, qui étant dans un terrain plus bas est plus exposée aux incommoditez de la saison pluvieuse. Quoi qu'il en soit il arriva vers la fin du mois d'Octobre un Commissaire dans le Camp Imperial avec de grosses Sommes en Ducats & en lettres de change, & dans le même temps on écrivit de Trente, qu'il y étoit arrivé douze grosses pieces de canon & quatre

Mor-

Mortiers qui devoient être conduits à Ponte-Oglio avec quantité de munitions de guerre & de bouche. Outre cela on y attendoit un renfort considerable de troupes, L'armée des Alliez est composée de soixante-six Bataillons, de vingt-huit Regimens de Cavalerie & de six de Dragons; la liste de l'armée de l'Empereur ne paroît point. Les maladies ont regné dans les deux camps, & y ont fait beaucoup de ravage, principalement dans celui des Alliez. Par les lettres de Milan du 22. d'Octobre on apprend que quelques jours auparavant il y étoit passé cinq cens Soldats Savoyards qui retournoient en Piemont, tous presque malades, ou hors de service. Quelques lettres disent, que le bruit qui avoit couru que l'Abbé Bellinzani, Abbé du Monastere de S. Benoit dans le Mantouïan, avoit intelligence avec les Imperiaux pour leur faire remettre une des portes de Mantouïe s'est trouvé faux, & contrové par ses ennemis pour lui rendre de mauvais offices.

VI. L'Envoyé de France qui est à Génes donna part le mois dernier au Senat de cette Republique de la reconnaissance faite par le Roi, son

Mai-

Maitre du Prince de Galles pour successeur des trois Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, sans prejudice de la dernière Paix, que Sa Majesté veut toujours garder. C'est la même déclaration qui a été faite en d'autres Cours, * mais à la reserve de la Cour de Rome, qui a ses raisons pour y entrer, on n'apprend pas que les autres prennent le même parti, ni qu'elles veuillent donner une pareille interpretation au Traité de Ryfwick, parce qu'elles en prévoient les suites & les consequences.

VII Le Comte de Non, Capitaine des Gardes du Duc de Savoye, le Chevalier Tana & M. de Briançon arriverent au commencement du mois dernier à Turin de l'armée des Alliez; ils étoient tous trois malades. Les Officiers qui avoient accompagné la Reine d'Espagne jusqu'à Nice arriverent aussi à Turin le 3. du même mois, de même que le Cardinal Archinto, Legat du Pape à *latere*, mais il n'entra pas dans la ville. Il coucha dans un Couvent aux fauxbourgs, d'où il envoya faire ses excuses à Leurs Alteffes Royales par son Neveu de ce qu'il n'alloit pas lui même les

* Voyez cette déclaration dans le précédent *Mercure*, pag. 416.

saluer, alleguant qu'il étoit pressé de s'en retourner: en effet il partit le lendemain au matin pour retourner à Milan, & il fut salué de cinquante volées de canon. Les differens entre cette Cour & celle de Rome s'agristent: & s'il faut ajoûter foi à quelques lettres, le Duc de Savoye a ordonné à l'Internonce de sortir incessamment de ses Etats. Les troupes de Son Altesse Royale prendront leurs quartiers d'hiver en Piemont, & les gros bagages de ce Prince partirent du Camp d'Uragio le 17. d'Octobre.

Le Comte de Castel-Barco, Commissaire Imperial en Italie, ayant appris que le Duc de Mantouë a permis & ordonné à ses Sujets de prendre les armes contre les Partis Imperiaux, a fait publier une Proclamation, datée de *Castiglione*, portant qu'il traitera comme rebelles & ennemis de l'Empereur, tous ceux qui feront trouvez les armes à la main contre les Imperiaux, & qu'on en viendra aux dernieres extrémitez contr'eux & leurs biens.

Les lettres qu'on a reçûs à droiture de l'Armée Imperiale du 3. disent que le Baron de Riets, qui étoit allé en parti avec le Jeune Prince de Vaudemont, étoit retourné au Camp le 1. de ce mois, avec la nouvelle que ce Prince ayant passé l'*Adda*

sui-

suivant ses ordres, il s'étoit posté en quelques endroits du côté de *Cassano*, & qu'il avoit surpris le Régiment de Dragons de Montroy, le Régiment Napolitain de Cavalerie, de Valdefuentes, & deux Compagnies de Cavalerie de l'Etat de Milan, du Colonel Copula; Qu'il les avoit battus, & qu'il en étoit demeuré sur la place 300. tant Officiers que Soldats; qu'il avoit fait prisonniers le Colonel Montroy, son Lieutenant Colonel, deux Capitaines, & quelques Officiers, avec 55. Soldats, 11. Eten-darts, & une paire de Timbales, outre 300. Chevaux, & le bagage de tous les Officiers. Que tout le reste avoit été mis en fuite, & s'étoit sauvé en désordre du côté de Milan, avec le Duc del Sef-
to.

On ajoûte que le 2. le Prince de Vaudemont lui-même arriva au Camp Imperial, où il confirma cette nouvelle, avec un plus ample détail, & qu'après avoir eu une Conférence avec le Prince Eugene, il étoit retourné à son Détachement, qu'il avoit laissé à quelque milles de l'*Adda*.

Reflexions sur les Nouvelles de Rome & d'Italie.

LE Pape a besoin de toute son habileté pour se ménager entre l'Em-

l'Empereur & leurs Majeitez Catholique & Très-Chrétienne. Les Ministres de ces trois Puissances sont éclairés, & ils s'observent, mais on peut dire que jusques ici la Politique du Pontife n'a point bronché: & en effet il seroit bien difficile d'entrevoir quel est le parti pour lequel il panche. Tantôt il semble agir en faveur des Couronnes Unies, tantôt en faveur de Sa Majesté Impériale, mais il s'y prend toujours avec tant d'adresse que les Puissances opposées ne scauroient ni compter sur lui, ni s'en plaindre raisonnablement. On en jugera, pour si peu d'attention qu'on fasse à l'affaire du Duc Gaëtan & à celle du Prince de la Riccia, car si d'un côté il favorise les François & les Espagnols, & de l'autre les Imperiaux, il paroît si visiblement qu'il ne pouvoit agir que de cette maniere, sans préjudicier à ses intérêts & à son autorité, qu'on ne scauroit sans injustice trouver à redire à sa conduite. On peut dire la même chose à l'égard de la joye qu'il témoigna lors qu'il aprit que l'émotion de Naples avoit été dissipée. Que les Imperiaux s'en plaignent tant qu'ils voudront, le S. Pere ne pouvoit s'empêcher de s'en réjouir publiquement en

qua-

qualité de Pere commun de la Chrétienté Catholique Romaine, & par rapport à l'intérêt qu'il a à un Royaume qui est un des Fiefs du S. Siege. Il le devoit faire par politique, quand même il en eût eu du chagrin: ce seroit un trop ridicule personnage pour un Pape de fondre en regrets parce que les habitans d'une Ville ne se seroient pas égarés les uns les autres; un Pontife scait mieux garder le *decorum* que cela, & sur tout celui-ci, qui certainement est habile, & autant digne de la Thiare qu'aucun Pontife l'ait été. Qu'on réfléchisse tant soit peu sur tout ce qui s'est passé depuis le commencement de son Pontificat, le plus épineux qui fut jamais, & on sera forcé d'en demeurer d'accord. Il s'est joué de toutes les ruses que les plus artificieux de tous les Ministres ont mis en usage pour le faire opter à l'égard de l'Investiture des Royaumes de Naples & de Sicile, & ces Ministres sont encore à recommencer, contraints de paroître contents des réponses vagues dont il les paye, & de le solliciter toujours puissamment à terminer cette grande affaire dans une conjoncture si importante.

D'abord cette Investiture ne fut re-
gar-

gardée que comme une simple formalité que le Pape avoit autant d'intéret à acorder à ceux qui le requeroient, qu'ils en avoient à la demander. Mais la concurrence en a fait sentir le prix & le poids, sur tout depuis que les droits des Princes concurrens sont appuyez de deux puissantes armées, les meilleurs titres que produisent aujourd'hui la plû-part des Princes. Ainsi on peut compter que le S. Pere ne précipitera point à cét égard une décision, la Circonstance est trop douteuse & trop délicate, il attendra que cette affaire soit parvenue à son point de maturité, & alors il se déterminera tout d'un coup en faveur de la Puissance qu'il jugera être le plus en état de soutenir le S. Siege & de maintenir son Autorité.

V. Ce qui se passe en Italie à l'égard des deux armées est quelque chose d'assez singulier. Elles souffrent toutes deux les incommoditez de la saison & la disette des fourages, & cependant elles se voyent forcées à demeurer dans leurs anciens Campemens. Elles avoient été impatientes à se chercher, mais elles ne le sont pas moins des'éloigner après s'être trouvées, & c'est néanmoins à qui de-

campera la dernière, afin d'y trouver son avantage & sa sûreté. Il est constant que les Alliez souffrent plus que les Imperiaux, cependant ils n'oseroient décamper les premiers, parce qu'il y auroit à craindre que si les troupes Alliées abandonnoient leur poste, celles de l'Empereur ne fissent quelque entreprisse contre le Milanez, dont les passages seroient entièrement ouverts, ainsi il faut que l'armée Aliée, malgré qu'elle en ait, combatte contre l'injure du temps, contre la disette & les incommoditez de la saison. *C'est un événement assez singulier, comme l'a remarqué un très habile homme, que les Alliez en voulant enfermer les Imperiaux se soient enfermés eux-mêmes; & que les deux armées se viennent comme prisonnières & assiégées dans leurs retranchemens pendant le reste de la Campagne, & peut-être, pendant l'hiver; avec cette différence néanmoins, que le Prince Eugene n'ayant pas le Pais à sa disposition, est obligé de prendre poste où il est, en attendant mieux, & en se conservant la porte libre pour tirer des vivres & des munitions; au lieu que les Alliez se privent des quartiers qui dépendent d'eux, & ont leurs Convois plus exposés aux Courses des Imperiaux.*

NOUVELLES DE NAPLES ET DE MESSINE.

L'Emotion de Naples ne fut pas plû-tôt appaisée que le Viceroi fit arrêter environ cinquante personnes, entre lesquelles est le Baron de Saffinet, neveu du fameux Baron de Lisola. On prétend que ce Ministre, qui faisoit les affaires de l'Archiduc à Rome, a été trouvé chargé de Papiers de conséquence, qui font connoître qu'il étoit le principal moteur de la Conspiration, pour l'exécution de laquelle on devoit être soutenu de dix mille Imperiaux, si elle n'eût pas été précipitée. On le traita néanmoins d'abord assez honnêtement, mais en suite il fut transféré au Château de l'Oeuf, où on le tient fort resserré, aussi-bien que le Prince de la Riccia, parce qu'on prétend que tous les prisonniers Imperiaux doivent être traités de Rebelles. Il est vrai qu'à l'égard du Baron de Saffinet on a tenu plusieurs conférences pour sçavoir si on le devoit traiter simplement comme prisonnier de guerre, mais

Politique. Novemb. 1701. 497
 où n'a pris à ce sujet aucune résolution finale

Il s'est fait à Naples une Procession solennelle pour remercier Dieu & S. Janvier, le Protecteur de la Ville, de la dissipation des Conjurez; & quelques jours après, ce fut le 3. d'Octobre, on executa à mort D. Carlo de Sangro, l'un des Chefs de la Conspiration. Il déclara en mourant que s'étant dévoué dès sa jeunesse au service de Sa Majesté Imperiale il lui conservoit une fidélité inviolable, & ayant repeté trois fois : *Vive l'Empereur*, il eut la tête tranchée dans la Place du Château, où son supplice fut accompagné de celui de quelques autres Conjurez. Le Viceroi vouloit faire faire d'autres executions, mais le Cardinal Cantelmi & quelques personnes de distinction lui représenterent qu'il devoit attendre de nouveaux ordres du Roi d'Espagne, parce qu'on s'étoit aperçu que celles qui avoient été faites augmentoient le nombre des mécontents, bien loin de les diminuer. Sur cela il fit publier un pardon général pour tous ceux, à la réserve de cinq ou six, qui dans la quinzaine rentreroient dans l'obéissance & voudroient reconnoître Philippe V. pour Roi de Naples.

bles. On expofa cependant à la Vicairie, à S. Laurens & à Ste. Claire les têtes de trois de ceux qui furent exécutez. Celles du Prince D. Carlo de Sangro fut mife fur un Baftion du Château-neuf, de même que celle de D. Giufeppe Capece de Lofrano, qui ayant été pourfuiui par quelques Soldats Efpagnols jufqu'à *Monte Vergine*, ne put éviter après beaucoup de réfiftance de tomber entre leurs mains & d'être tué. Le Viceroi ne fortit de fa maifon que le 16. d'Octobre & fe rendit à Nôtre Dame *del Carmine*, & nonobftant le pardon général qu'il fit publier, on arrêta quelques jours après par fes ordres D. Bernardino, & D. Gerolamo Acquaviva, freres du Marquis de Tripuzzo, ce qui aigrit de plus en plus les efprits.

La plupart des Marchands étrangers fe difpofent à fortir du Royaume de Naples, & plufieurs ont déjà retiré & retirent tous les jours leurs effets, ce qui va causer dans ce Pais-là une grande diminution du commerce. La grande quantité de grains qu'on en a tiré pour l'armée du Milancz y en a introduit la cherté, ce qui cause du murmure parmi le peuple, & engage le Viceroi à paffer plufieurs Actes pour

pour l'appaiser. Le Cardinal Cantelmi a ordre du Pape de prendre connoiffance des Procés qui ont été entrez contre divers Ecclefiastiques au fujet de la dernière Conjuraton.

On follicite fort la Nobleffe à prêter les fermens, mais celle qui est mécontente allegue pour s'en difpenfer, que le Pape ne s'étant point encore déclaré fur l'Investiture, elle n'est pas obligée de reconnoître le Viceroi. Plufieurs Princes fe font éloignez dans cette conjoncture, & d'autres font mettre leurs Vaffaux fous les armes pour la défenfe de leurs Terres. En général la Nobleffe est irritée du mauvais traitement qu'on a fait à divers Gentilshommes & particulièrement à D. Carlo de Sangro. Elle a fait faire des complimens de condoléance aux parens de ce Seigneur & a vifité le fils du Prince de la Riccia, ce qui ne cause pas peu d'inquietude au Viceroi, qui prend toutes les mefures qu'il juge néceffaires pour tâcher de prevenir les foulevemens. Il déclara le mois dernier le Duc d'Atri Vicairé Général du Roi Catholique dans l'Abruzze, & ce Duc, après avoir été à Rome faluer le Pape, partit pour aller dans cette Province, afin d'y contenir les

peuples dans le devoir. Il semble que le Viceroy a dessein de pousser les choses aux dernières extremitez, il a résolu de faire raser le fameux Palais du Duc de Telesca de la Maison de Grimaldi, situé dans le Fauxbourg de S. Antoine, d'y faire en suite semer du sel, & d'y dresser une Colonne sur laquelle le Jugement qui le déclare rebelle sera gravé. Tout cela produit un très méchant effect. Les mécontents, qui ne sont pas en petit nombre n'attendent qu'une nouvelle occasion, & le Viceroy craint si fort quelque entrepryse contre sa personne, qu'aucun n'oseroit l'aborder qu'on ne l'ait défarmé & fouillé auparavant. Avant que de finir ces nouvelles j'insérerai ici le Manifeste que firent publier les auteurs de l'Emotion arrivée à Naples le 22. de Septembre.

Manifeste des Conjurez de Naples.

Nous, tant de l'ordre de la Noblesse, que de l'ordre Civil, & le très fidèle peuple de cette Ville de Naples; Considérant, par quel long espace de tems nous avons été contraints de tolerer le joug d'une Nation étrangere, chose vraiment indigne de l'ancienne gloire & splendeur de l'Italie, & particulièrement de ce très noble Royaume

me qui a toujours joui de la presence de ses Princes; Considérant de plus combien grandes ont été les calamitez & les miseres que nous avons souffertes dans un miserable état, & nous trouvant maintenant libres de tout lien de Serment par la mort de Charles II. d'heureuse memoire, qui n'a laissé aucun legitime successeur; Nous avons résolu, après une longue & meure delibération, d'élire un Roi, qui établisse le siege du Royaume dans cette Ville Capitale & Metropole de toutes les autres Provinces. Et d'autant que toutes les Souveraines qualitez qui peuvent rendre un Prince considerable se trouvent ensemble en la Personne de l'Archiduc d'Autriche, fils de l'Empereur Leopold, lequel outre cela est de l'Auguste Maison d'Espagne, nous avons cru devoir le déclarer pour notre Roi; assurez par son Diplome Royal ci-joint, qu'il nous assistera dans peu de jours avec ses armes toujours victorieuses, contre tous ceux qui osèrent s'opposer à notre juste & genereuse resolution. Ainsi nous avons voulu publier ce Manifeste, afin que tous presens & à venir sachent & voyent quels ont été les motifs qui nous ont porté à faire ce que nous faisons, & que nous n'avons eu autre chose en vûe que le service de Dieu & le bien public. C'est pour quoi nous déclarons au nom & de la part de Charles III. notre nouveau Roi, à tous les Ordres de cette Ville en particulier, & à tous les autres en général, que ceux qui

persisteront dans leur obstinée perfidie, se montrant ainsi miserablement nez pour un indigne esclavage, & qui pour tout demain matin se rangeront à notre parti, seront regardez comme rebelles : & que comme tels, leurs biens seront censez échus & confisquezz au Patrimoine Royal, leurs maisons saccagees, & leurs Charges donnees à ceux qui demeureront dans leur duee fidelité. Aujourd'hui 23. Septembre 1701.

II. Il y eut aussi le mois dernier un soulèvement à Messine en faveur de la Maison d'Autriche. Un Ecclesiastique qu'on dit être Napolitain s'étoit rendu dans cette ville pour y faire soulever le peuple. Il communiqua son dessein à plusieurs grands Seigneurs afin de les engager à faire proclamer l'Archiduc Charles Roi de Sicile, en leur disant qu'une pareille Proclamation aloit être faite à Naples & à Milan, où les peuples étoient entièrement disposez en faveur de Sa Majesté Imperiale, mais ses intrigues n'eurent pas le succès qu'il en attendoit, on se faisit de tous ses papiers & on s'assura de sa personne. Il en conta pourtant la vie au Consul François.

Re-

Reflexions sur les nouvelles de Naples & de Messine.

I. **Q**Uoi que l'émotion de Naples ait été apaisée on ne peut pas dire que la tranquillité regne dans ce Royaume; les sémences n'en sont pas éteintes, & pendant qu'il y aura deux armées en Italie pour tenir l'affaire de l'Investiture en suspens, il sera bien difficile que le repos puisse s'y rétablir parmi tant d'agitations. En effet on s'apperçoit de plus en plus que les esprits s'y échauffent. La Noblesse irritée de ce qu'on la met au rang des Bandits n'attend qu'une occasion plus favorable pour se vanger; & en général les exécutions faites par le Viceroy, la continuation des poursuites & des emprisonnemens, & le peu de menagement qu'on a pour les familles les plus distinguées, font entrevoir aux gens qui ont tant soit peu de bon sens, que le Viceroy pourroit se repentir à la fin de s'y prendre de la manière dont ils s'y est pris jusques ici. La mort de D. Carlo de Sangro & des autres Seigneurs n'a fait qu'augmenter le nombre des mécontents. Le

Y 3

Duc

Duc de Medina Celi peut dire ce qu'on met dans la bouche d'Auguste dans la Tragedie de Cinna.

Punissons l'assassin, prescrivons les complices.

Mais quoi, toujours, du sang, & toujours des supplices!

Macruauté se lasse & ne peut s'arrêter, Je veux me faire craindre & ne fais qu'irriter.

Rome a pour ma ruine une Hydre trop fertile,

Une tête coupée en fait renaitre mille.

Je suis persuadé que plus le Viceroy exercera des violences & plus il gâtera ses affaires. Heureux s'il se tire sain & sauf du pas où il s'est engagé, car le Public lui fait de terribles Horoscopes. En effet, si le parti de l'Empereur vient à avoir tant soit peu le dessus en Italie, il ne fera pas trop bon pour lui dans sa Viceroyauté. Le mal qui résulte cependant des exécutions qu'il a fait faire, & de celles qu'il fera faire encore, selon toutes les apparences, c'est qu'il en coutera la vie à quelques-uns des prisonniers qu'ont fait les Généraux de l'Empereur; car enfin comme S. M. Imp. prétend que la Monarchie d'Es-

Politique. Novemb. 1701. 505
 d'Espagne lui appartient de droit, les Généraux qu'il a en Italie, ou ses Commissaires sont aussi bien fondez à traiter de traitres & de Rebelles ceux qui ne reconnoissent pas l'Archiduc son fils pour Roi de toutes les Espagnes, que le Viceroy de Naples l'est à traiter de cette maniere les Princes & Seigneurs Napolitains qui refusent de reconnoître Philippe V. avant que l'affaire de l'Investiture soit terminée.

NOUVELLES DE TUR- QUIE, D'ALLEMAGNE ET DE SUISSE.

I. **L'**Ambassadeur de France à la Porte a fait jouir bien des efforts pour tâcher d'engager le Grand Seigneur à rentrer en guerre contre Sa Majesté Imperiale, mais ses intrigues n'ont pas réussi. Ce Ministre & les Missionnaires Catholiques Romains voulant profiter de la misere du Pais, qui est fort grande parmi les Armeniens & les Grecs, en avoient engagé plusieurs à embrasser la Religion Catholique Romaine en leur faisant des presens. Deux Patriarches qui

Y 6

s'étoient laissé gagner avoient entraîné avec eux un grand nombre de ces prétendus Schismatiques, mais cela n'a pas été du gout de la Porte. Sa Hauteffe n'eut pas plutôt appris cette nouvelle, qu'elle fit publier un Mandement dans toute l'étendue de ses Etats, par lequel elle ordonna aux deux Patriarches & à tous les Grecs qui l'avoient suivi, de rentrer dans leur premiere Religion sur peine de la vie. Pour les Missionnaires, ceux qu'on trouvera seront chatiez, parce que leur conduite est regardée comme séditieuse & tendante à détourner de leur devoir les Sujets de Sa Hauteffe. Le Chiaia du Grand Vizir, nommé Fetta, a été fait Capitan Bassa, à la place de Messomorto, & il est déjà arrivé à Scio avec deux Galères Turques. Le Kaimakan donna il y a quelques mois à l'Ambassadeur des Etats Généraux des Provinces-Unies une Audience d'éclat. Il envoya prendre son Excellence au Fausbourg de Galata par quatre cens Janissaires, & par soixante dix Chiaous; par un Chiaous Bachi, par un Soubachi, par le Hassas Bachi & par toute sa Cour; il lui envoya outre cela tous ses chevaux de main. Ce Ministre eut

eut cette Audience solemnelle pour recevoir la réponse du Sultan & du Grand Vizir à une lettre de Leurs Hautes Puissances, touchant la diminution des droits d'entrée que payent leurs Sujets. Le Kaimakan avoit un ordre exprés de Sa Hauteffe de remettre cette réponse entre les mains de l'Ambassadeur Hollandois.

Sa Majesté Imperiale a eu avis qu'on avoit acheté en Croatie toutes les provisions qu'elle avoit ordonnées, & qu'on les avoit envoyées à l'armée d'Italie. Les Turcs mêmes ont offert au Commissaire Imperial de lui vendre tout autant de grains qu'il voudra. Les Arabes ont pillé la Caravane qui revenoit de la Mecque.

II. Le premier du mois d'Octobre le Serenissime Archiduc Charles entra dans la dix-septième année de son âge. Le jour auparavant le Comte Philippe de Zinzendorf étoit arrivé à Vienne de la Cour de France, où il étoit en qualité d'Envoyé Extraordinaire. Sa Majesté Imperiale, fit environ ce temps-là une promotion d'Officiers Généraux, dans laquelle les Comtes de Daun, de Neuberg & de Thierheim furent déclarez Majors Généraux. La Reine des Romains

acoucha heureusement d'une Princesse le 22. du même mois. Le lendemain cette jeune Archiduchesse fut baptisée par le Nonce du Pape assisté de deux Prelats & tenuë sur les Fonts par l'Archiduchesse Marie Elisabeth. Elle fut nommée Marie, Amelie, Anne, Thérèse, Joseph & de quelques autres noms. Le Sr. Moreton, Agent de Sa Majesté Très-Chrétienne à Vienne, fit notifier à la Cour Imperiale, quelque temps après la mort du Roi Jaques, les raisons qui ont engagé le Roi son Maître à reconnoître le Prince de Galles en qualité de Roi de la Grand Bretagne, mais on ne lui a fait aucune réponse.

Le Cardinal de Lambërg ayant recue de l'Empereur ses dernières Instructions partit de Vienne le 27. Il est attendu le 15. de ce mois à Ratisbonne, où il doit faire à la Diète les propositions de l'Empereur avant les Fêtes de Noël, afin que les Députés aient le temps de les communiquer à leurs Maîtres dans le reste de cette année. Le 30. du même mois d'Octobre l'Empereur recut un Courier du Comte de Wratislaw, avec la ratification d'un Traité d'Alliance entre Sa Majesté Imperiale, l'Angleterre &

la Hollande. Il arriva à Vienne dans ce temps-là trois Seigneurs Napolitains; ce sont le Duc de Telesia, le Marquis de Lofrano, & le Chevalier Grimaldi. Ils eurent le premier de ce mois Audience de Sa Majesté Imperiale qui les recut très-favorablement. Le Duc de Moles Ambassadeur d'Espagne a été mis en arrêt par ordre de l'Empereur, & on ne doute pas qu'il ne le soit jusqu'à ce que l'on sçache de quelle maniere le Viceroi de Naples en usera à l'égard des prisonniers qui sont entre ses mains. Il est vrai qu'il a obtenu la permission d'aller demeurer dans un des Fauxbourgs de Vienne.

III. Les affaires de Cologne sont toujours fort embrouillées. Le Manifeste du Doyen & du Chapitre de cet Archevêché * n'empêcha pas que Son Altesse Electorale ne fit commencer le 20. d'Octobre les exécutions Militaires pour le payement des Douze Simples, & on les commença même d'une maniere un peu violente. Car sur quelque résistance que fit un Bourgeois de la ville de Nuis, les Soldats le tuerent sur le champ pour donner de la terreur aux autres habi-

* Voyez, le *Mercuré* precedent, pag. 381.

habitans de l'Archevêché. Les portes de la petite Ville de Zous furent fermées pendant quatre jours pour contraindre les habitans de payer ces Impositions, & jusqu'à ce qu'elles ayent été payées il y a eu deux cens hommes en garnison pour dragonner les opiniâtres.

Comme Son Altesse Electorale a exigé de son Autorité les Douze Simples dont on vient de parler, les Etats de l'Archevêché en ont aussi demandé trois pour les besoins du Pais, mais Son Altesse Electorale s'y est opposée & a défendu aux habitans de payer ces contributions, ce qui ne contribué pas à pacifier les differens. Son Altesse Electorale n'eut pas plutôt veu le Manifeste du Grand Chapitre qu'elle fit publier à Bonn un Placard pour y répondre, & le 27. d'Octobre dans la nuit on afficha secrettement en plusieurs endroits de la Ville de Cologne le Contre-Manifeste de l'Electeur, dans lequel il y a des termes fort offensans contre le Chapitre. On a été fort surpris que cet Ecrit ait été affiché durant la nuit, comme si c'eût été une Pasquinade, parce qu'on n'eût pû faire en plein jour aux portes des Eglises, sans qu'on eut trouvé aucu-

ne

ne opposition. L'Electeur de Treves & l'Electeur Palatin, qui avoient receu une Commission de l'Empereur pour prendre connoissance de ces differents, envoyerent le mois dernier à Sa Majesté Imperiale une ample Relation de tout ce qu'ils ont fait en execution de leur Commission, & on dit que le Grand Chapitre a tout lieu d'être satisfait de ce raport.

Le 17. du même mois d'Octobre on fit à Cologne l'Ouverture de la Diète, des Etats du Cercle de Westphalie. Les Députez y ont continué leurs délibérations sur ce qui regardé l'entretien des huit mille deux cens hommes de Milices, dont la repartition avoit été faite à Dortmund il y a quelque temps. On y a parlé du point de l'Association, mais comme du moment qu'on en parla il y eut des Députez qui formerent des oppositions, cette affaire fut arrêtée. Ces Conferences finirent le 11. de ce mois par une conclusion favorable. On y est convenu de mille six cens cinquante hommes de Cavalerie, outre les huit mille deux cens d'Infanterie dont nous venons de parler, & on y a pris toutes les mesures nécessaires pour la sureté de la Vil-

Vil-

Ville de Cologne & du Rhin, selon les intentions de Sa Majesté Impériale.

Les Etats de Saurlaudt se sont assembles. Trois Deputez de cette Diéte arriverent à Bonn deux jours après l'Ouverture de celle des Cercles de Westphalie. Il eurent d'abord Audience de Son Altesse Electorale, en suite de quoi ils se rendirent à Cologne où ils eurent Audience du Grand Chapitre le 22. du mois dernier. C'est la coutume de ces Etats d'envoyer une pareille Deputation toutes les fois qu'il y a des differens entre l'Electeur & le Chapitre, & que la Diéte est convoquée par Son Altesse Electorale sans le consentement du Chapitre; ces trois Deputez sont toujours des Nobles du País. Le Grand Chapitre répondit à ces Deputez qu'il persistoit dans son opposition, & qu'il refusoit de donner son consentement à la Convocation de la Diéte.

La Réponse du Chapitre au Contre-Manifeste de l'Electeur doit être publiée au premier jour. Ce Corps veut justifier non-seulement le droit de ses procédures, mais aussi les sujets de plainte qu'il a contre Son Altesse Electorale dans tout ce qui a été fait

fait de sa part au préjudice de ses privilèges & des Constitutions de l'Empire, & sur tout de ce qu'elle prétend s'appuyer d'une force étrangere pour venir à bout de ses desseins. Car outre les levées qu'a fait l'Electeur, il y a depuis le commencement de ce mois dix mille hommes de troupes Françoises à neuf heures de Cologne, sous les Ordres du Prince de Tserclas, qui peuvent à tout moment se jeter dans Bonn: & le Comte de Coigny qui Commande au País de Gueldre peut aussi en faire entrer dans Rhinberg & Keyserwert autant qu'il voudra. Du moment que les troupes Françoises approcherent, Son Altesse Electorale fit ôter les Clefs de Rimberg au Lieutenant Général Baron de Berensau qui étoit Gouverneur de cette Place pour les donner à M. Riquelle qui étoit venu à Bonn avec le Prince de Tserclas, sur quoi ce Baron demanda son Congé. Le Colonel son frere, qui étoit Gouverneur de Keyserwert fut en même temps privé de son Gouvernement qui fut donné au Colonel Wrangel.

L'approche de ces troupes & des autres qu'on a fait entrer par pelotons dans Boon & autres Places, a fait prendre

514 *Mercure Historique*
dre des mesures à l'Electeur Palatin. Si bien que quinze Bataillons de troupes Hollandoises furent Commandez pour marcher du côté des Etats de Son Altesse Electorale Palatine, & une partie de ces troupes a deü entrer le 12. de ce mois en Garnison dans Juliers, Duren, & quelques autres Places, & l'autre partie a marché vers Dusseldorp. Dès que ces troupes se furent mises en marche, le Baron de Kinsky, Grand Baillif de Meurs, se rendit à Bonn de la part du Roi de la Grand' Bretagne & des Etats Généraux, pour notifier à l'Electeur de Cologne qu'il ne devoit pas prendre ombrage de ces troupes comme si elles avoient quelque dessein sur son Diocèze, parce qu'elles n'étoient envoyées que pour couvrir le Pais de Juliers. M. de Kinsky insinua même, que Son Altesse Electorale Palatine étoit prête à entrer en explication sur ce sujet, pour maintenir la bonne intelligence de part & d'autre. Mais cela ne produisit rien. Son Altesse Electorale de Cologne envoya le Baron de Simeoni, son Conseiller Privé & son Premier Ministre d'Hôtel à Son Altesse Electorale Palatine pour lui té-
moi-

Politique. Novemb. 1701. 515
moigner qu'elle prenoit ombrage de la marche de ces troupes, & que si cette marche n'étoit retardée, cela lui feroit prendre d'autres mesures. On répondit à cela, que la précaution de Son Altesse Electorale Palatine étoit reguliere, & nécessaire pour la conservation de ses Duchez de Juliers & de Bergue, qui étoient exposez par le voisinage & le mouvement continuél des troupes de France de concert & d'intelligence avec Son Altesse Electorale de Cologne, ce qui ressembloit fort à une rupture ouverte; & que cette précaution défensive continueroit jusqu'à ce que Son Altesse Electorale fit elle-même cesser ces justes sujets d'ombrage. Offembourg est à present bien fortifié, & outre la Ligne qu'on a tirée depuis cette Place jusqu'au Fort de Kell, on travaille à en tirer une autre, depuis ce Fort jusqu'à Rastat, Philisbourg & Manheim. On rétablit les Murailles de Heidelberg du côté de la Porte de Spire. Son Altesse Electorale Palatine fait outre cela construire un Fort en deçà du Rhin vis-à-vis de Mulheim: on parle d'en faire construire deux autres de l'autre côté du fleuve, & on va com-
mencer

mencer à fortifier Meurs. On croit que le Prince de Bade aura son Quartier général à Nieuftat, & qu'il assemblera aux environs de cette Place une armée de vingt à vingt cinq mille hommes avec quelque Artillerie. Disons encore un mot des affaires de Cologne.

Les Sujets de cet Archevêché payent sans opposition les Simples qu'on exige d'eux, mais ils donnent encore plus volontairement les Tailles qui leur sont demandées de la part des Etats du País, nonobstant la défense de l'Electeur, payant ainsi doublement pour éviter les contraintes, jusqu'à ce que le différent soit pacifié. Les troupes Françoises exigent des grains & des fourrages dans les Seigneuries de Kerpen & Lommersheim, sous peine d'execution en cas de refus. Mais le Chapitre n'y veut point consentir, & aime mieux se résoudre à souffrir les violences des François. Le Baron de Hockirken a été nommé Commandant de la Garnison de Cologne.

IV. Les Conférences du Haut Rhin commencerent de Nouveau le 12. de ce mois. Le Secrétaire de Wolfenbüttel à Ratisbonne a déclaré, que

la Nouvelle qui s'étoit repandue, que le Marquis d'Uffon devoit commander les troupes du Duc son Maître, étoit sans fondement, & que ce Marquis n'avoit passé à la Cour de Wolfenbüttel que pour relever le Marquis de Bonac qui étoit allé en Suede. Les Deputez du Cercle de Franconie assembles à Nuremberg paroissent disposés à faire tous leurs efforts pour seconder les bonnes intentions de Sa Majesté Imperiale, & pour se mettre en état de s'opposer à ceux qui voudroient troubler le repos de l'Empire.

V. Le Comte Cafati, Ambassadeur d'Espagne en Suisse, a écrit une lettre aux Cantons pour les presser de reconnoitre le nouveau Roi d'Espagne, mais on dit qu'ils ont été offenzés de quelques termes trop forts contenus dans cette lettre. L'Ambassadeur de France leur a aussi envoyé le Memoire, contenant les raisons que le Roi Très-Chrétien a eues de reconnoitre le Prince de Galles pour Roi d'Angleterre. On dit que le Canton de Schwuits a résolu de défendre les levées pour la France.

Le Prince de Conti renouvelle ses prétentions sur la Principauté de Neuchâ-

châtel. Un de ses Gentilshommes envoyé exprés, à proposé de sa part au Conseil de cette Ville de lui en acorder l'Investiture à perpetuité, aux Conditions que la Principauté ne pourroit être alienée à aucun Prince de France, & que s'il venoit à mourir sans enfans, les Etats pourroient alors disposer de la Souveraineté, moyennant une somme d'argent payable à ses plus proches héritiers; auxquelles conditions le Roi Très-Chrétien, le Dauphin, & le Duc de Bourgogne étoient prêts à souscrire.

Il étoit arrivé un différent de Religion dans un Village du País des Grisons appellé Zaagman, sur ce que les Catholiques Romains vouloient empêcher les Réformez d'y faire leurs exercices. Ce différent a été terminé à l'amiable à l'avantage des derniers, les troupes qu'on avoit déjà levées de part & d'autre ont été congédiées, le Prêtre de ce Village a été banni, & le Magistrat a été condamné à quatre mille écus d'amende pour avoir été convaincu d'avoir suscité cette affaire de gayeté de cœur.

Re-

*Reflexions sur les Nouvelles de
Turquie, d'Allemagne, &
de Suisse.*

I. **D**ANS la situation où sont les affaires de France, une guerre entre le Grand Seigneur & Sa Majesté Imperiale acomoderoit cette Couronne, ainsi on ne doit pas être surpris si M. de Feriol a fait sous main tout ce qu'il a pû pour obliger Sa Hauteffe à faire une querelle à l'Empereur. Le Stratageme n'a pas réussi: Les Turcs ne sont plus si dupes qu'ils l'ont été autrefois. Ils veulent jouir des douceurs de la Paix pour rétablir chez eux l'abondance. Ils ne veulent pas risquer de perdre le peu de tranquillité qui regne dans leurs Etats par le fort d'une guerre, dont le succès leur pourroit être aussi peu favorable qu'il l'a été dans la dernière. En un mot le Conseil du Ministre François leur a paru suspect, la Porte n'y a voulu nullement entendre, & il paroît que M. de Feriol n'a pas l'oreille du Sultan, témoin ce qui s'est passé à l'égard des Grecs que les Missionnaires avoient

Tom. XXXI.

Z

obli-

obligé à force de presens d'adhérer à l'Eglise Latine.

III. Si la France n'a pas réussi en Turquie à susciter des affaires à l'Empereur, elle lui en a suscité en Allemagne. On est à la veille de voir de grands troubles sur le Bas-Rhin au sujet de l'Electeur de Cologne, & la guerre pourroit bien s'ouvrir de ce côté-là. Quoi qu'il en soit, les démêlez entre cet Electeur & le Grand Chapitre de Cologne donnent de l'ombrage à tous les États voisins. Les grands mouvemens de l'année 1688. commencerent par ce Dioceze, & les mêmes raisons qui obligerent Sa Majesté Imp. & ses Alliez de se précautionner de ce côté-là subsistent encore aujourd'hui, parce que nonobstant tout ce qui se fit alors pour mettre les choses sur le pied où elles sont, on ne laisse pas d'y rencontrer les mêmes obstacles, & les mêmes sujets de crainte qu'on avoit de ce temps-là. Comme les Princes d'Allemagne connoissent fort bien leurs intérêts, on entrevoit que quelque neutres que la plupart ayent affecté de paroître jusques ici, ils sont disposez à prendre des résolutions favorables pour l'Empereur. En effet ces divers mouvemens

que la France fait sur les Frontieres de l'Empire, & les étroites liaisons de l'Electeur de Cologne & de quelques autres Princes avec cette Couronne, leur font comprendre qu'il est de la dernière consequence de s'unir avec Sa Majesté Imperiale dans la conjoncture presente, & de prendre conjointement les mesures convenables pour la sureté commune.

V. Le Prince de Conti prend mal son temps pour faire revivre ses prétentions sur la Principauté de Neuchâtel; la conjoncture lui est très peu favorable. Ce Prince fait des offres raisonnables, il en faut demeurer d'accord. Mais les Princes peuvent-ils rien promettre au préjudice de ceux qui leur doivent succéder? Les exemples du contraire sont si recens qu'il n'y a gueres d'apparence que ceux de Neuchâtel & leurs Alliez se laissent leurrer par de semblables propositions. Le Prince de Conti void bien je m'assure qu'il n'obtiendra pas sa demande, mais la Cour de France a ses vûes dans cette nouvelle tentative; elle ne la fait pas faire en vain.

NOUVELLES DE
FRANCE.

I. **J**E commence par la Déclaration pour le rehauffement du prix des Eſpeces qui ne pût être inferée le mois dernier : * La Voici.

Déclaration pour le Rehauffement des Monnoyes.

LOUIS &c. Nous avons été informé que pluſieurs Particuliers depuis nôtre Edit du preſent mois, par lequel nous avons ordonné l'augmentation des Eſpeces d'Or & d'Argent; ſavoir les Louïs d'Or à 13. livres lors qu'ils ſeroient réformez, les doubles & demis à proportion; les Ecus à 3. liv. 10. ſols, & les diminutions à proportion; ſe ſeroient perſuadez que cette première augmentation ſeroit ſuivie dans peu d'une autre, & l'auroient répandu dans le Public; de maniere que ceux qui ont de l'argent, dans l'eſperance de faire dans la ſuite un profit plus conſiderable, auroient pris la reſolution de le garder: ce qui ſeroit un très-grand préjudice au Commerce, ſ'il n'y étoit pour-

* Voyez le dernier *Mercuré*, pag. 441.

vû, en augmentant des à preſent les Eſpeces ſur un pied à ne leur point donner lieu d'eſperer une nouvelle augmentation, qui ne pourroit ſe faire qu'au grand préjudice de nos Sujets. A CES CAUSES, après nous être fait repreſenter nôtre Edit du preſent mois de Septembre, & de nôtre certaine ſcience, pleine puiffance & autorité Royale, Nous avons par ces Preſentes ſignées de nôtre main, dit & déclaré, diſons & déclarons, voulons & nous plait, que les nouvelles Eſpeces d'Or & d'Argent à nos Coins & Armes, qui ſeront fabriquées ou réformées en nos Hôtels des Monnoyes, en execution de nôtre Edit du preſent mois & de nôtre Déclaration du 8. Juin 1700. aux titre, poids & remedes portez par ledit Edit & par ladite Déclaration, ayent cours à compter du jour de la publication de nôtre préſente Déclaration dans nôtre Royaume, Païs, Terres & Seigneuries de nôtre obéiſſance; ſavoir les Louïs d'Or pour 14. l. la piece, au lieu de 13. l. portez par ledit Edit, les doubles & demis à proportion; les Louis d'Argent ou Ecus pour 3. l. 16. ſ., au lieu de 3. l. 10. ſ. portez par le même Edit, les demis, quarts & douzièmes à proportion; les Pieces de 4. l. de France pour 4. l., au lieu de 3. l. 9. d.; les Pieces de 4. l. de Flandre, pour 4. l. 16. ſ.; & que les anciennes Eſpeces fabriquées ou réformées en execution de la Déclaration

524 *Mercuré Historique &*
 du 31. Mars 1640. & des Edits des mois
 de Septembre 1641. Decembre 1689. &
 1590. & Septembre 1693. qui n'auront
 pas été réformées en exécution de nôtre
 Edit du présent mois de Septembre, ayent
 cours dans le Commerce jusqu'au dernier
 Octobre prochain seulement; savoir les
 Louïis d'Or pour 13. l. au lieu de 12. l.
 10. s., les doubles & demis à proportion;
 les Louïis d'Argent ou Ecus pour 3. l. 10.
 s. 6. d., au lieu de 3. l. 7. s. 6. d., & les
 diminutions à proportion; les Pieces de
 4. l. de Flandre pour 4. l. 10. s. 6. d., au
 lieu de 4. l. 7. s. 6. d., & leurs diminu-
 tions à proportion; les Pistoles d'Espa-
 gne de poids pour 13. l.; les Leopolds de
 Lorraine d'Or & d'Argent de poids, sur
 le même pied des anciens Louïis d'Or &
 d'Argent; les Reaux d'Espagne de poids,
 à la reserve de ceux au Chapelet, pour 3.
 l. 9. s. 6. d.; & que le Marc d'Or fin, ou
 de 24. Karats, demeure fixé à 514. l. 1.
 s. 10. d., au lieu de 494. l. 6. s. 4. d.; &
 le Marc d'Argent fin ou de 12. d., à 34. l.
 5. s. 9. d., au lieu de 32. l. 16. s. 7. d.; &
 le Marc des Louïis d'Or legers de plus d'un
 grain, à 471. l. 5. s., revenant à 13. l.
 la piece droite de poids. **E T A L'E G A R D**
 de nôtre Province d'Alsace, Voulons que
 lesdites Especies fabriquées ou réformées
 en exécution de nôtre dit Edit du présent
 mois; & de nôtre dite Déclaration du
 huit Juin 1700., y ayent cours; savoir,
 les

Politique. Novemb. 1701. 525
 les Louïis d'Or pour 15 l. 10. s., au lieu
 de 14 l. 12. s. portez par ledit Edit; les
 doubles & demis à proportion; les Louïis
 d'Argent ou Ecus pour 4 l. 4. s., au lieu
 de 3 l. 18. s. 8. d., le demis, quarts &
 douzièmes à proportion; les Pieces de 4.
 s. de France, sur le pied ordinaire de 4.
 s. 6. d.; les Pieces de 30. s. de Strasbourg,
 pour 37. s., au lieu de 34. s. 6. d.: que
 pendant le reste du présent mois, & jus-
 ques audit jour dernier Octobre prochain,
 les anciennes Especies ayent cours dans la
 dite Province d'Alsace; savoir les Louïis
 d'Or pour 14. l. 10. s., au lieu de 14. l.
 1. s., les doubles & demis à proportion;
 les Louïis blancs ou Ecus pour 3. l. 18. l. 7.
 d., au lieu de 3. l. 15. s. 11. d.; les Pie-
 ces de 20. s. de Strasbourg; pour 24. s. 6.
 d., au lieu de 33. s. 3. d.; les Leopolds
 d'Or & d'Argent de Lorraine, & les Pisto-
 les d'Espagne de poids, sur le même pied
 des anciens Louïis d'Or & d'Argent; les
 Reaux d'Espagne de poids, à la reserve de
 ceux au Chapelet, pour 3. l. 17. s. 6. d.;
 & que le Marc d'Or & d'Argent fin de-
 demeure fixé dans nôtre dite Province d'Al-
 sace savoir, le Marc d'Or à 573. l. 8. s. 3.
 d., au lieu de 555. l. 22. s. 3. d.; le
 Marc d'Argent fin à 38. l. 4. s. 5. d., au
 lieu de 36. l. 18. s. 5. d.; & le Marc des
 Louïis d'Or legers de plus d'un grain, à
 525 l. 12. s. 6. d., revenant à 14. l. 10. s.
 à piece de poids. **V O U L O N S** que jus-
 que

ques & compris le dernier jour de Decembre prochain, lesdites anciennes Especes soient reçûes sur le même pied de leur exposition dans le Commerce, en nôtre Trésor Royal, en nos Revenus Casuels, dans les Recettes generales de nos Finances, Recettes particulieres des Tailles, Recettes de nos Domaines & Bois, Bureaux de nos Fermes des Gabelles, Cinq Grosses Fermes, Aides & Entrées, & generalement dans toutes nos Recettes generales & particulieres qui se font à nôtre profit, même par les Changeurs établis par nos ordres dans les Villes du Royaume, par les Collecteurs de la Taille & du Sel, & par les Huissiers ou Sergens Porteurs des Contraintes ou Quittances des Receveurs ou Commis à la Recette de nos deniers. VOULONS aussi au surplus que nôtre dit Edit du présent mois, & l'Arrêt de nôtre Conseil du 19. du même mois, soient exécutez selon leur forme & teneur. SI DONNONS EN MANDEMENT, &c. Donné à Fontainebleau le vingt septième jour de Septembre l'an de grace mil sept cent un, & de nôtre Regne le cinquante-neuvième. Signé, LOUIS. Et plus bas : Par le Roi, PHELIPEAUX. Et scellé du grand Sceau de cire jaune.

Quel-

Quelques personnes mal intentionnées ayant fait courir le bruit, que notwithstanding cette Déclaration le prix des Especes ne laisseroit pas d'être augmenté encore, cela suspendit tout d'un coup le cours ordinaire de l'argent, qui déjà étoit extrêmement rare: le Lieutenant général de Police de Paris fut obligé de faire venir chez lui plusieurs des principaux Marchands & Ouvriers pour leur déclarer, que ceux qui avoient répandu de semblables bruits ne pouvoient être regardez que comme des séditieux, puis que le Roi avoit déclaré positivement qu'il n'y auroit plus d'augmentation. Ce Magistrat fit en même temps une severe reprimande à un Banquier de la même Ville pour avoir exigé, en payant une Lettre de Change, un Billet portant obligation de le dédommager au cas que les Especes fussent augmentées. Mais toutes ces précautions n'ayant pas empêché les craintes des particuliers, la Cour des Monnoyes fut obligée de faire publier un Arrêt à cette occasion le 8. d'Octobre.

Le 19. du même mois on publia un autre Arrêt du Conseil d'Etat regitré le même jour à la Cour des Monnoyes, par lequel le Roi, informé que plu-

Z 5

sieurs

sieurs particuliers negligoient de porter leurs anciennes Especes aux Hôtels des Monnoyes, sous pretexte qu'elles auroient cours avec le même bénéfice, & voulant prevenir un tel abus qui ne pouvoit être regardé que comme un pure billonge; il ordonna, qu'à commencer du premier de Novembre & jusqu'au dernier jour de Decembre prochain, les anciennes Especes n'auront cours, les Louïs, d'or que sur le pied de douze livres, & les écus que pour trois livres cinq sols, le reste à proportion, Mais que ces Especes seront receuës & payées aux Hôtels des Monnoyes & dans les Bureaux des Recettes sur le pied de treize livres les Louis d'or, & de trois livres dix sols, six deniers les Ecus, sous peine de confiscation & d'amende, & de punition corporelle en cas de recidive contre les Contrevenans. On publia en même temps un autre Arrêt par lequel le Roi étant informé, que plusieurs particuliers taxez pour la Capitation se trouvent dans l'impuissance d'y satisfaire, leurs biens étant saisis réellement, ce qui pourroit causer une diminution considerable du produit de cette Imposition; il a ordonné que ces taxes seront payées

sur

sur lesdits biens saisis, par preference à tous Creanciers, à quoi les Depositaires seront contraints comme pour les propres Deniers & affaires de Sa Majesté. Il a paru quelques autres Arrêts concernant les Monnoyes, qui marquent que la Cour de France est fort embarrassée à cét égard.

Les frequentes contraventions qui se font aux entrées & sorties du Royaume au préjudice des défenses, & malgré toutes les précautions prises pour l'empêcher, ont donné lieu à une Déclaration qui a été publiée à ce sujet avec un Arrêt de la Cour des Aides pour la faire executer.

On avoit dit, il y a quelque temps, qu'entre les affaires extraordinaires resoluës pour le fonds de la guerre, il y auroit une suppression d'un grand nombre d'Offices de Tresoriers, & en même temps une creation d'autres pareils Offices. L'Edit en parut vers la fin du mois dernier. Voici la Liste des Officiers supprimez, & celle des Offices de la nouvelle Creation.

Liste des Officiers supprimez.

Six Tresoriers Généraux de l'Extraordinaire des Guerres.

Z 6

Six

Six Tresoriers Généraux de la Cavalerie Legere.

Six Tresoriers Payeurs des Regimens des Camps & Armées.

Six Tresoriers des Vivres.

Vingt-sept Tresoriers Payeurs de la Cavalerie.

Douze principaux Commis de l'Extraordinaire des Guerres. & de la Cavalerie Legere; Tous ces Offices avoient été créez par l'Edit de Mars 1637.

Trois Tresoriers Provinciaux de la Cavalerie & des Dragons. créez en 1679.

Tous les autres Offices & droits qui pourroient avoir été joints & réunis aux Offices ci-dessus.

Douze Contrôleurs Généraux de l'Extraordinaire des Guerres, créez en 1595. & 1615.

Trois Tresoriers des Gardes Françoises de la creation de 1581. & 1615.

Trois Tresoriers des Gardes Suisses de 1627. & 1632.

Douze Tresoriers des Gardes du Corps.

Trois Tresoriers Payeurs de la Compagnie des Gendarmes de la Garde.

Liste des Offices de la nouvelle Creation.

Trois Tresories Généraux de l'Extraordinaire des Guerres, Anciens, Alternatif, & Triennal.

Trois principaux Commis sous eux.

Trois

Trois Tresoriers Généraux des Regimens des Gardes Françoises & Suisses.

Trois principaux Commis sous eux.

Trois Tresoriers Généraux des quatre Compagnies des Gardes du Corps, & de la Compagnie des Grenadiers à Cheval.

Trois principaux Commis sous eux.

Trois Tresoriers Généraux des Gendarmes de la Garde, dix Compagnies des Gendarmes, & six de Chevaux Legers, avec trois principaux Commis: & ces Offices sont unis aux trois de Tresoriers Généraux de l'Ordinaire des Guerres de M. Paparel, avec faculté de les defunir, vendre, &c.

Six Contrôleurs Généraux de l'Extraordinaire des Guerres.

Six Contrôleurs des Gardes Françoises & Suisses.

Six Contrôleurs des Gardes du Corps.

Trois des Gendarmes.

Trois Tresoriers des Chevaux Legers & Mousquetaires de la Garde, qui sont distraits & separez des Tresoriers Généraux de l'Extraordinaire des Guerres.

Trois Contrôleurs desdits Tresoriers,

Ces nouveaux Officiers auront la qualité de Conseillers du Roi & commenceront leurs exercices l'année prochaine: & les Officiers supprimez acheveront les exercices de cette année. Le Roi acorde un délai de deux années

Z 7

aux

aux anciens Tresoriers Généraux de l'Extraordinaire des Guerres pour la redition & correction de leurs Comptes, après quoi il sera procédé à la liquidation de leur finance, sur les provisions & titres qu'ils représenteront, pour être en suite pourveu à leur remboursement. Cet Edit a causé un grand mouvement parmi les gens d'affaires & parmi tous ceux qui sont en relation avec eux, à cause de la suppression de tant d'Offices considérables. D'abord que l'Edit fut publié les interessez s'assemblerent, & formerent le dessein de faire des offres pour en empêcher l'exécution.

Les Secretaires du Roi sont obligez de donner quatre cens cinquante mille livres pour des augmentations de Gages au denier dix-huit, & plusieurs autres Communautés seront aussi obligées de faire de semblables avances.

On publia aussi vers la fin du mois dernier deux Edits. Par le premier les Presidens, Tresoriers de France, & autres Officiers des Bureaux des Finances sont admis à payer le Droit Annuel, en aquérant par eux deux Millions d'Augmentations de Gages sur le pied du Denier vingt-quatre.

quatre. L'autre Edit porte établissement d'un Droit de dix-huit Deniers sur chaque jeu de Cartes & Tarots, dans toute l'étendue du Royaume & des Pais de la Domination de Sa Majesté Très-Chrétienne. Les Maîtres Cartiers & Marchands auront la permission de vendre les Jeux des Cartes qu'ils ont, jusqu'au commencement de Janvier prochain, en faisant les Déclarations requises au Bureau du Fermier & payant le droit. En même temps les anciennes Planches seront rompuës & brisées, & pour l'avenir les Maîtres Cartiers se feront inscrire au Bureau, & porteront les feuilles en papier des Cartes à têtes, ou figures, pour y être imprimées de figures nouvelles & marquées; & à l'égard de celles qui sont destinées pour les Pais Etrangers, il sera imprimé sur chaque Carte ces mots : *Franç pour l'Etranger*, au moyen de quoi elles ne payeront aucuns droits. Il est défendu par cet Edit à toutes personnes de donner à jouer, ni de jouer avec des Cartes autres que celles de la nouvelle empreinte & marque du Fermier après le premier Janvier prochain; Permis audit Fermier de faire la visite des Châteaux, Hôtels, Convents, Com-

Communautés, & tous autres lieux privilégiés, & en cas de refus, ordonné à tous Juges, Commissaires, Prévôts, Archers & autres de preter main forte.

Il y a plusieurs autres Edits Burfaux résolus. Il y en a un portant création de trente six Charges de lieurs & botteurs de foin; un autre portant une taxe de cent livres sur chaque Carosse; un troisième portant Création de cinquante Charges de Perruquiers Barbiers, & l'on dit qu'ils auront seuls à Paris le privilège de faire la barbe à l'exclusion des Chirurgiens; de semblables créations seront faites dans toutes les grandes Villes. On parle d'une Création de vingt Receveurs des bouës & des Lanternes, avec deux Receveurs Généraux à qui ces vingt autres rendront Compte; cela regarde la Ville de Paris. On parle encore de créer deux nouveaux Secrétaires du Roi à la suite de chaque Parlement, & de chaque autre Compagnie Supérieure. On croit aussi qu'on érigera en Charges les fonctions des Avocats dans tous les Parlemens & Présidiaux du Royaume, & qu'il n'y aura que ceux qui acheteront ces Emplois qui pourront plaider & être consultants.

sultans. On prétend que cette affaire raporterá huit millions. Elle avoit été proposée en 1689. mais elle ne fut pas acceptée.

Par un Arrêt du Conseil d'Etat qui a été publié, il est porté, que le Roi ayant créé & attribué aux Officiers des Cours & Compagnies cinq cens mille livres d'Augmentations de Gages au Denier Dix-huit pour entrer au Droit Annuel, & ordonné que ceux qui en payeront la finance avant le premier de Novembre jouiront du quartier à commencer au premier d'Octobre, & le Roi étant informé que quelques efforts que plusieurs d'entre eux ayant faits ils n'ont peu satisfaire à ces conditions au temps marqué, & voulant leur donner des marques de sa satisfaction il a ordonné, que ceux qui payeront ladite finance dans le courant de ce mois de Novembre jouiront des Augmentations de Gages à commencer du premier d'Octobre dernier. On a aussi publié un Edit portant attribution aux Officiers des Chancelleries Présidiales de soixante mille livres d'augmentations de Gages; avec un Règlement du nombre de ces Officiers, & création d'un Corps de Chancellerie près la Cour des Aides de

de Roüen. Les projets pour faire venir de l'argent dans les cofres du Roi font vastes, on ne parle pas moins que de quatre vingts millions pour l'année prochaine. Je viens à d'autres Nouvelles.

Lettre écrite de Paris le 21. Octobre.

IL est arrivé, il y a six semaines, en Normandie une affaire assez extraordinaire, qui fait même du bruit, & dont voici les circonstances. Au commencement du mois dernier on pendit à Roüen un jeune homme nommé Dupont, Bas Normand, âgé d'environ vingt ans; il étoit accusé d'avoir falsifié des Contrats, & il avoit depuis deux ans un Procès contre le Marquis de Matignon, auquel il demandoit une somme très forte qui lui appartenoit par voye de succession, & dont ce Marquis jouissoit tranquillement. Ce jeune homme croyoit sa cause si bonne qu'il se rendit prisonnier à Roüen en produisant les Contrats avec la Requête au Parlement, pour justifier qu'il ne craignoit rien en attaquant un grand Seigneur, & que la Justice étoit de son côté. Les Contrats furent d'abord examinés par des Ecrivains experts, qui les déclarerent vrais. Quoi que ce Procès ait été poussé vivement il

a pourtant duré deux ans. Le Sieur Duclos, l'un des plus célèbres Avocats du Parlement de Roüen, avoit entrepris la cause de ce jeune homme, la croyant très juste: il l'a plaidée avec une éloquence, & une fermeté digne d'un honnête homme qui ne craint point de déplaire aux Puissances de la terre, & qui n'a en vûe que de protéger l'innocence. Il fit imprimer un Factum, qui developpoit la cause de Dupont d'une maniere si claire qu'il ne restoit aucun doute qu'il ne fût bien fondé dans ses demandes. Comme cela fit impression sur les esprits, le Marquis de Matignon publia aussi un Factum contenant ses Défenses. Elles refutoient les principaux Chefs de Dupont, & alors on commença à soupçonner que ce jeune homme étoit un Faussaire. Là dessus on lui donna la Question, & au milieu des tourmens il avoua qu'il avoit falsifié plusieurs Actes qu'il produisoit, après quoi on le condamna à la mort. Le jour destiné pour cette execution on remarqua que la populace de Roüen se disposoit à se mutiner, parce qu'elle croyoit Dupont innocent, ce qui obligea le Parlement à renvoyer l'execution au lendemain, mais on n'attendit pas ce temps-là, car Dupont fut conduit au supplice à minuit. Les esprits parurent fort irrités contre le Marquis de Matignon & contre les Juges,

en disant que ce jeune homme ne méritoit au plus que les Galères : & d'ailleurs ou prétend qu'il y a eu de la précipitation dans cette affaire ; qu'on n'a pas donné le temps à l'Avocat de Dupont de repliquer au Factum de sa partie ; qu'on a trouvé des Pièces qui prouvent évidemment que le Testament de mort de Dupont est faux , & que ce qu'il a dit à la Question n'est pas vrai. Quoi qu'il en soit , le lendemain de l'exécution , le peuple de Rouën touché de compassion de voir qu'on avoit fait mourir un innocent , s'empara du corps , l'enterra solennellement dans l'Eglise de S. Sauveur , & fit chanter un service pour le repos de son ame. On demanda même publiquement des aumones pour faire dire des Prières en sa faveur , & le peuple a témoigné & publié hautement qu'on avoit fait mourir injustement ce jeune homme. On raconte que lors qu'on le détacha du Gibet son visage n'étoit nullement changé , qu'il étoit sans la moindre grimace , & que quand on vint à couper la corde dont ses bras étoient attachés , la main droite s'éleva en haut , comme pour protester de son innocence & en demander Vengeance à Dieu. Cette affaire paroît si extraordinaire que le Public est très embarrassé dans le jugement qu'il en peut faire. On dit que si Dupont étoit coupable il falloit qu'il

fut

fut habile homme en fausseté, puis qu'il n'avoit que dixhuit ans quand il se rendit prisonnier , & que pendant deux ans il a donné beaucoup d'exercice au Parlement de Rouën , de sorte que si un tel Faussaire avoit vécu long-temps l'expérience l'auroit rendu le premier homme du monde pour faire des friponneries.

III. Le Courier Mancini apporta le mois dernier au Roi un Bred du Pape , par lequel il le remercie de la reconnoissance qu'il a faite du Roi Jaques III. comme très-avantageuse à l'Eglise. Les Nouvelles de Paris ont fait mention de diverses circonstances publiées après la mort du Roi Jaques , & même d'un miracle arrivé en la personne de l'Evêque d'Auntun , guéri d'une fistule qu'il avoit à l'œil. On ne fit pas d'abord attention à cela , parce qu'on crut que cela avoit été écrit à plaisir. En effet on a receu des lettres qui marquent , que le Roi ayant voulu sçavoir de l'Evêque même s'il étoit effectivement guéri , comme on le disoit , le Prelat répondit que non. Cependant on ajoute que le peuple ne laisse pas d'aller en foule aux Benedic-tins Anglois , & d'y porter des Cierges devant le corps de Roi defunt.

Ainsi

Ainsi ces Moines, qui pour leur intérêt ont répandu le bruit du Miracle n'y perdent rien. Si l'on veut sçavoir ce que des Courtisans publient sur cela, on n'a qu'à lire l'Extrait de la lettre suivante écrite de la Cour d'un Prince qui entre dans tous les sentimens du Roi Très-Chrétien, dont-on laisse le jugement au Public.

La reconnoissance du nouveau Roy d'Angleterre a fait ici un extrême plaisir, & cette Cour n'a pas eu besoin d'être excitée à imiter Sa Majesté Très-Chrétienne, qui a Couronné toutes les plus belles actions de sa vie par celle-ci. La sainte mort du Roy d'Angleterre imprime tant de respect qu'on ne sauroit se lasser d'en parler, & il semble qu'on ait commencé en France à le *Canoniser*, & à prendre de ses *Reliques*; les Medecins, Chirurgiens, & Gardes, qui assistoient à l'ouverture de son Corps, ayant trempé leurs mouchoirs dans son sang. Ce saint Roy n'a point voulu être enterré, parce qu'il a dit qu'il *seroit en Angleterre*. Il déclara qu'il pardonnoit à ses Ennemis; & quant à ses Sujets rebelles, il fit promettre au Roy son fils, que s'il rentroit dans la pos-

possession de ses Etats, il ne se ressentiroit en aucune façon de l'injustice qu'ils lui avoient faite; & qu'il étoit trop heureux qu'ils lui eussent procuré de faire le sacrifice qu'il avoit fait à Dieu.

On vient aussi de publier à Paris un Eloge Funebre de ce Prince, imprimé avec Permission, qui finit par ces paroles: *Quelle consolation pour ce Prince, d'avoir remis son ame entre les mains de son Créateur, au même jour & à la même heure que son divin Maître! Grâce qu'il avoit demandée au Ciel dans ses prieres; Grâce qui lui a été accordée, à cause de sa conformité aux souffrances de nôtre Divin Sauveur.*

IV. Les persecutions contre les Nouveaux Réunis continuent dans les Provinces. On apprend par les dernieres lettres du Bas Languedoc, qu'on avoit conduit sur le Rhone à Beaucaire une barque chargée de quatorze hommes & deux Charettes chargées de femmes que l'on menoit à Montpellier pour y être jugez à cause d'une assemblée qui s'étoit faite dans le Vivarets. On écrit aussi de Tournay que d'autres prisonniers pour la Religion y devoient être aussi jugez.

V. Le

V. Le Secretaire du Comte de Manchester, Ambassadeur d'Angleterre partit le 24. d'Octobre pour se rendre à Londres; M. Pouffin étoit arrivé à Paris quelques jours auparavant, de même que le Sieur Orry, qui avoit été envoyé à Madrid pour examiner l'état des Finances d'Espagne. M. de Heemskerck, Ambassadeur Extraordinaire des Etats Généraux, se dispose à revenir en Hollande. Comme il est toujours indisposé il n'a pû prendre congé de Sa Majesté Très-Chrétienne que par un Memoire qui lui fut présenté le 26. du mois dernier.

VI. On parle d'une augmentation dans la Cavalerie, dans les Dragons, dans les Carabiniers & dans la Gendarmerie, aussi-bien que dans l'Infanterie, tant pour remplacer les pertes de cette année, que pour augmenter le nombre des troupes l'année prochaine. On ajoute qu'en cas de rupture il y a deux cens soixante Armateurs prêts à se mettre en mer.

VII. Le 20. du mois dernier on donna à Marseille * à la Reine d'Espagne le Spectacle d'une Illumination des Galeres du Roi, qui avoient

* Voyez le dernier *Mercuré*, pag. 464.

chacune plus de deux mille lampes. Ce divertissement commença par la décharge de quatre ou cinq cens Boëtes, & finit par trois Salves de l'Artillerie des Galères. Le 22. la jeune Reine se mit en chemin dans une Litiere magnifique doublée dedans & dehors de Velours Cramoisi avec des galons & des franges d'or. Les Harnois & les Houffes étoient garnis de même, & il y avoit des Litières & des Calèches fort propres pour les Dames, & pour les Seigneurs & les Officiers de sa suite. Cette Princesse fut saluée en sortant de Marseille par trois Salves de tout le Canon de la Ville & des Forts; elle alla coucher ce jour-là à Aix. Elle eut une petite mortification à Marseille, les Lettres de change qu'on y avoit envoyées pour elle furent protestées, à cause de la rareté de l'argent, & on eut de la peine à trouver ce qui lui étoit nécessaire pour les dépenses de son voyage. Le 23. elle alla coucher à Salon, & le 24. à Arles, où elle fut logée dans l'Archevêché & magnifiquement traitée par l'Archevêque. Le 25. elle passa le Rhone & entra dans le Languedoc, où le Comte de Grignan, Lieutenant Général de

Tom. XXXI. A a Pro-

Provence, & le Marquis de Forville, Gouverneur de Marseille la quitterent. Elle fut receüe par le Comte de Broglio Lieutenant Général de la Province de Languedoc. Elle passa par Nimes, par Lunel & par Montpellier, où elle trouva le Marquis de Louville qui l'attendoit là pour la complimenter de la part du Roi Catholique. Le 6. de ce mois Leurs Majestez Catholiques arriverent toutes deux à Figuera, où l'on fit la cérémonie de leur mariage, dont la consommation a deü se faire à Gironne qui n'en est éloigné que de quatre lieuës.

VIII. L'Evêché de S. Paul de Leon en Bretagne a été donné à l'Abbé de la Bourdonnaye, Grand Vicaire de l'Evêque de Nantes, & celui de Sarlat, qui vaquoit, depuis le 23. du mois dernier par la mort de Messire Pierre François de Beauvau du Rivau, a été donné à l'Abbé de Chaunes. Grand Vicaire de l'Archevêque d'Auch.

Messire François Harville, Marquis de Paloiseau & de Tresnol, mourut à Paris le 14. d'Octobre âgé de soixante onze ans; il étoit Gouverneur de Charleville & du Mont Olympe.

IX. Le

IX. Le Roi Très-Chrétien écrivit, il y a quelque temps, la lettre qu'on va lire, à la dernière Assemblée des Etats du Cercle de Franconie tenue à Nuremberg.

Lettre du Roi de France au Cercle de Franconie.

Très-Chers & bons Amis, Alliez & Confédérez.

Q Uoi que nous ayons fait connoître en toutes occasions, le véritable desir que nous avons de cultiver de plus en plus avec l'Empire la bonne intelligence rétablie par la Paix de Ryfwick: Nous voulons cependant vous en renouveler les Assurances dans la conjoncture de vôtre Assemblée à Nuremberg. Nous ordonnons pour cet éfet au Sieur de Chamoi nôtre Plénipotentiaire à la Diette de Ratisbonne, de se rendre auprès de vous, & de vous faire connoître que nous sommes disposés à contribuer de tout nôtre pouvoir aux mesures que vous pouvez pretendre pour la conservation de vôtre repos & pour le maintien de la tranquillité générale de l'Empire. Comme vous donnerez une entière créance à ce qu'il vous dira, de l'estime & de l'affection que nous avons pour les Etats du Cercle, & de nôtre bien veüil-

A a 2

lan-

ront éternellement dans les Gouvernemens arbitraires. Tout y passera pour crime, dès qu'on refusera de se soumettre aveuglément aux volontés du Souverain & qu'on ne subira pas le joug en silence. Triste condition de ces peuples, qui ne sont à proprement parler que des esclaves, mais qui cependant selon leur Systeme ne peuvent sans rebellion se plaindre de la pesanteur de leur joug; car qui ne sçait que les François croient que leurs Rois sont Maitres de leurs biens & de leurs vies? C'est le langage de leurs Politiques, & même de leurs Predicateurs. Il n'en étoit pas ainsi du commencement. La Souveraine Loi de leurs Souverains étoit le bien & le repos du peuple, *Lex suprema salus populi*. Mais depuis que les Rois de France sont sortis de Page, leur Loi suprême est leur volonté & leur bon plaisir: *Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas*.

L'Edit qui a supprimé tant d'Offices de Tresoriers, & les douze Contrôleurs Généraux de l'Extraordinaire des Guerres créé depuis près d'un siècle, n'a pas causé moins de confusion parmi les gens d'affaires, que le changement des Monnoyes en a causé par-

Politique. Novemb. 1701. 549
parmi les Negotians. Quoi que la foudre eût été annoncée, ce coup n'a pas laissé de les étourdir. Mis il n'en faut pas être surpris, on s'allarme quelquefois à moins. Le coup est rude, il est accablant: & il est certain que l'exécution de cet Edit entrainera la ruine totale de plusieurs familles, si l'exécution n'en est arrêtée. Bien des gens croient qu'on l'arrêtera, mais il en coutera bon aux interessez.

Le seul Edit dont les François ne se soient point plaints est celui qui met une taxe d'un fol & demi sur les jeux de Cartes; mais les bonnes ames ont été scandalisées de voir qu'on y ait inséré, qu'il sera permis à ceux qui ont entrepris cette affaire de visiter les Couvens & autres Maisons Ecclesiastiques pour y chercher des Cartes de contrebande, comme si des Moines & des Religieuses sçavoient jouer au Piquet & à l'Hombre & aux autres jeux de hazard. Les devots & les devotes gemissent qu'on donne gain de cause aux Heretiques qui ont fait souvent des contes scandaleux à ce sujet, mais les gens d'affaires qui sçavent à peu près ce qui en est, se moquent de ces gemissemens & de ces plaintes, & ils visiteront fort bien les lieux sa-

550 *Mercuré Historique* &
crez, les deût-on excommunier.

III. Ce qu'on publia du miracle qu'on prétend que le Roi Jaques fit en la personne de l'Evêque d'Autun trouva d'abord des incredules, car on doit rendre cette justice aux Catholiques Romains de France qu'ils ne sont guere à cet égard là les dupes des Moines. Depuis, la Cour a voulu être éclaircie de ce fait, & comme l'Evêque d'Autun a déclaré, à son grand regret & au grand scandale des Benedictins Anglois, qu'il avoit toujours sa fistule, le miracle s'en est allé en fumée. Il n'y a que le peuple ignorant, naturellement superstitieux qui ait donné là dedans tête baissée, & quelques bigots dont on se moque. Cependant on ne doit pas s'imaginer qu'on fasse des efforts pour desabuser le peuple & les devots; on sçaura tirer parti de ce prétendu miracle dans la conjoncture presente.

NOUVELLES DE LA GRAND' BRETAGNE.

I. **L**A reconnoissance que la France a faite du prétendu Prince de Galles

Politique. Novemb. 1701. 551

Galles pour Roi d'Angleterre d'Ecosse & d'Irlande a si fort irrité les Anglois, qu'on n'a veu depuis quelque temps qu'Adresses sur Adresses, qui doivent être presentées à Sa majesté Britannique, & qui marquent le ressentiment de la Nation. On en a déjà veu quelques unes; en voici quelques autres, mais non pas toutes, car il y en a trop, & d'ailleurs elles sont assez semblables.

Adresse de la Province d'Oxford.

*A Sa Majesté, Guillaume III. par la
Grace de Dieu, Roi d'Angleterre,
d'Ecosse, de France, & d'Irlande,
Défenseur de la Foi.*

S I R E,

NOUS les fidelles & obeïssans Sujets de Vôte Maj. les Justiciers de Paix & les Grands Jurez assemblez aux Assises Générales de Paix tenuës pour la Comté d'Oxford, ayant appris que le Roi Très-Chrétien a depuis peu trouvé à propos d'ajouter à toutes ses infractions & ses usurpations, par lesquelles il a accoustumé de troubler la Paix de l'Europe, l'injustice de proclamer le prétendu Prince de Galles Roi de vos Royaumes, quoi qu'il ait été si souvent obligé d'avotier & de reconnoître le

Aa 5

juste

juste Droit & le véritable Titre que vous y avez, demandons humblement la permission de déclarer à Vôtre Majesté, avec le juste sentiment que doivent avoir des Sujets reconnoissans & fidelles, pour le meilleur & le plus grand de tous les Rois, combien nous détestons cette injure faite aux justes Droits, à l'Honneur & la Dignité de Vôtre Majesté; Assurant de plus Vôtre Majesté, qu'en toutes sortes d'occasions, nous serons toujours prêts à contribuer de tout nôtre pouvoir & à employer tous nos efforts, pour mettre Vôtre Majesté en état de tirer une satisfaction de ce deshonorable traitement, qui puisse justifier les justes Droits que vous avez aux Couronnes Impériales de ces Royaumes, contre ledit prétendu Prince de Galles & tous autres; & afin que vous puissiez délivrer l'Europe de l'orgueil ambitieux & des usurpations de la France; Ne doutant point que la Bonté Divine, ainsi que nous continuërons à l'en prier, ne benisse les Armes de Vôtre Majesté, pour des fins si justes & si équitables, priant aussi Dieu; que vos Royaumes puissent jouir long-tems, du bonheur de vôtre glorieux Règne & de Vôtre Gouvernement.

*Adresse**Adresse de la Province de Westmorland.*

S I R E,

Nous les très fideles Sujets de Vôtre Majesté les Sous-Sherifs, Juges de Paix, le Grand Juré & autres Gentilshommes & habitans du Comté de Westmorland, assemblez aux Sessions de Paix de cette Province, Nous sentons obliger, selon nôtre devoir de soutenir le juste Titre de V. M. à la Couronne Imperiale de ce Royaume, particulièrement dans un tems qu'un Prince voisin a trouvé à propos de reconnoître un autre Prétendu Roi de la Grande Bretagne; & nous assurons V. M. que nous sommes entierement résolu de défendre & soutenir les Droits légitimes de V. M. & les anciennes prérogatives de ce Royaume, comme aussi la Religion Réformée, telle qu'elle est établie dans l'Eglise Anglicane, dont V. M. est le Grand & heureux Défenseur, au dernier peril de nos vies; & de tout ce que nous avons de plus cher, en témoignage de quoi nous avons signé la présente, le 17. Octobre de l'année 13. du Regne de V. M.

A a 6

Adresse

Adresse ae la Ville de Westminster.

S I R E,

Nous ne saurions nous empêcher de donner des marques de nôtre ressentiment, & de faire voir combien nous détestons la perfidie du Roi Louis XIV. qui entreprend de disposer des Royaumes de Vôtre Majesté, en faveur du prétendu Prince de Galles; Et nous prions très-humblement V. M. de nous permettre de l'assurer, qu'en quelque tems que ce soit & en toutes sortes d'occasions, nous assisterons de très bon cœur & unanimement V. M., pour confirmer & défendre vôtre juste Droit & indubitable Titre à la Couronne Imperiale de ces Royaumes, contre le prétendu Prince de Galles & tous autres Prétendants à vôtre Couronne & Dignité, ou qui voudroient les envahir: Comme aussi pour défendre la Sacrée Personne de V. M., que Nous prions Dieu de conserver long tems, & lui donner un long & heureux Règne.

Adresse de Weymouth & de Malcomb-Regis.

S I R E,

Nous sommes très persuadés que nôtre devoir nous oblige, d'avoir un très grand ressentiment de l'indignité & de l'af-

l'affront faits à Vôtre Sacrée Majesté, par le Roi T. C. en donnant le titre de Roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande au prétendu Prince de Galles, sans avoir égard au très juste & légitime Droit de Vôtre Majesté, & à tous les Actes du Parlement faits pour établir la Couronne dans la Ligne Protestante. Il paroît manifestement par ce procédé, qu'il a dessein, autant qu'il le pourra, de détroner V. M., d'extirper la Religion Protestante dans ces Royaumes, & d'envahir nos Libertez, nos Droits & nos Privileges, pour le maintien desquelles choses, Vôtre Majesté a si fort signalé son zele, en hazardant tant de fois & si souvent sa précieuse vie.

Nous les très fideles Sujets de V. M. assurons donc sincerement, unanimement, & de tout nôtre cœur, qu'en quelque tems & en quelques occasions que ce soit, nous employerons tous nos efforts & contribuerons de tout nôtre pouvoir, pour la conservation de Vôtre Personne Sacrée, que nous prions Dieu de faire regner longtemps au milieu de nous, ainsi que pour la defense de vos justes Droits, en nous opposant à tous les Usurpateurs de vôtre Couronne & Dignité; Et nous espérons que Vôtre Majesté, par un juste ressentiment de cette usurpation préméditée, sera bien-tôt en état, avec l'assistance de son Parlement, de lui faire rendre comp-

te de ces autres titres, qu'il a érigé en Europe; Et en retablissant la Maison d'Autriche & la Couronne d'Espagne, faire finir les usurpations qu'il a depuis peu faites sur ces Nations, & frustrer l'espérance qu'il a de se rendre maître par là, de la liberté & du négoce, non seulement de ce Royaume, mais aussi de tout le Monde voisin.

Adresse du Lord Maire & des autres Officiers qui Commandent les Milices de la Ville de Londres.

S I R E,

Les avantages dont nous jouissons si tranquillement avec tous les autres Sujets de Vôtre Majesté, sous les douces influences de votre très-juste & agréable Gouvernement; sont si grands, que nous serions coupables de la plus haute ingratitude, si nous n'étions sensiblement & vivement touchés du moindre attentat commis contre l'honneur de V. M.; de votre Couronne ou de votre Dignité.

Il nous est donc impossible de n'être pas indigné au dernier point, de la présomption du Roi T. C. qui a osé déclarer le prétendu Prince de Galles Roy de vos Royaumes & de vos Etats: Comme s'il étoit en son pouvoir de disposer de ces Royaumes, auxquels il n'y a que V. M. qui ait un Droit incontestable: Et par ce moyen

moyen là, rendre des Peuples Esclaves, qui ne le sauroient jamais être, tant qu'ils seront les Sujets de V. M.

Et puis que V. M. nous a honorés de sa Commission, nous lui demandons très-humblement permission de l'assurer; que les Armes, qu'Elle a eue la bonté de nous confier, & de mettre entre nos mains, seront de bon cœur employées contre les Ennemis de Vôtre Personne Sacrée & de votre Gouvernement, contre ceux qui voudroient envahir vos Royaumes & en troubler la paix, ne doutant point (qu'avec la Grace de Dieu) nous n'ayons d'heureux succès, étant conduits & commandés par le plus grand des Généraux & le meilleur des Rois.

Les autres Adresses imprimées sont, celle de la Ville de Coventry, celle de la Ville de New-Romney, celles des Villes de Bristol, de Portsmouth, de Gloucester, du Comté Palatin de Durham, de la Ville & Port de Hastings, de la Ville & Comté de Nottingham, de la Ville de Lincoln, & de la Ville de New-Windsor, celle du Comté de Leicester, de Salop & de Worcester; cette dernière est signée de dix neuf personnes, du Grand Juré, des Evêques de Worcester & d'Oxford, de vingt quatre

tre Soulieutenans de Provinces, des Juges de Paix, & de sept à huit mille habitans du Comté, celles des grands Jurez du Bourg de Southwark, de la Province de Westmorland, de la Communauté d'Andover, du Comté de Wilts, de la Comté de Cornouaille, & du Comté de Poole. Les habitans de l'Isle de Jersey en ont envoyé une à Londres, qui sera présentée au Roi par Milord Jermyn, leur Gouverneur, le Clergé en a une toute prete, on en attend d'Ecosse & d'Irlande : outre ces Adresses on commença le 15 de ce mois dans une Paroisse de Londres à travailler à une Association que les Officiers & les Connetables portent de maison en maison.

II Un Messager arriva à Londres le 9 de ce mois avec une lettre de Sa Majesté, portant ordre aux Seigneurs Regens de proroger le Parlement jusqu'à son arrivée. Ainsi le Parlement s'étant assés le 10. suivant la dernière Prerogation il fut prorogé de nouveau jusqu'au 17.

III. L'Amiral Munden arriva le 11. à Spithead avec vingt cinq Vaisseaux de guerre Anglois & dix Hollandois, qui firent voile en même

tems

temps vers la Hollande. On a appris par leur retour, que toute la Flote sous le commandement de l'Amiral Benbow a croisé pendant deux mois à la hauteur des Isles de l'Oüest à quatre cens lieues de la Manche, & que l'Amiral se détacha en suite avec quatorze ou quinze Vaisseaux de guerre, & prit la route des Indes Occidentales, où il trouvera douze autres Vaisseaux de guerre, outre ceux qui ont ordre de l'aller joindre. On parle à Londres d'équiper une centaine d'Armateurs en cas de guerre, & ceux de Jersey outre cela offrent d'en mettre vingt cinq en mer. On assure que le Gouvernement d'Alger a écrit une lettre au Roi pour lui offrir ses havres & des provisions, en cas qu'il veuille envoyer une Flote dans la Mediterannée. Le Gouverneur de la Nouvelle York a été en Albanie pour y renouveler les Traitez avec les Indiens, dont cinq Rois se sont mis sous la protection de Sa Majesté. Il y a des ordres pour équiper vingt Vaisseaux du quatrième & du cinquième rang, outre ceux qui sont destinez pour la garde des Côtes d'Angleterre. Sa Majesté, qui étoit partie de Hollande le 14. à onze heures avant midi débarqua le lendemain

main

main vers les neuf-heures à Margate & dès que Sa Majesté eut mis pied à terre, M. Taylor lui présenta une Adresse de la part de la Ville de Sandwich. En passant à Cantorbury, elle fut reçûë à la porte de la Ville, par le Maire, le Recorder, les Echevins & les autres Officiers de Ville, vêtus de leur robes de cérémonies, toute la Milice étant sous les Armes. Le Recorder harangua le Roi, & le complimenta sur ce qu'il étoit arrivé le jour de sa Naissance, après quoi il lui présenta une Adressé de la part de la Ville, laquelle S. M. reçût très-favorablement, aussi bien que celle de Sandwich. Delà elle alla coucher à Sittingborn, & ce jour-là on célébra ici & ailleurs le jour de la Naissance de S. M. avec toutes les marques extraordinaires de la joye publique, d'autant plus qu'on aprit que S. M. étoit arrivée en bonne santé. Le 16. elle dina chez le Comte de Rumney à Greenwich, & arriva le soir à Hamptoncourt, au grand contentement & parmi les acclamations de ses Peuples, Le même jour les Seigneurs Régens s'assemblèrent pour rompre leur Commission, & hier au matin ils allèrent la remettre entre les mains de Sa

Sa Majesté, qui les remercia du soin qu'ils avoient pris des affaires publiques en son absence. Tout ce qu'il y a de personnes distinguées allèrent hier à la Cour, pour complimenter S. M. sur son heureux retour. Aujourd'hui le Lord Maire de cette Ville, les Echevins & les Sherifs, avec le Recorder, se sont rendus pour le même sujet à Hamptoncourt. On a continué de présenter plusieurs Adresses. Voici celle de la Ville de Sandwich.

SIRE.

NOus les très-obeissant Sujets de Votre Majesté, la Congratulons de tout nôtre cœur, de son heureux retour dans son Royaume; Et nous nous servons de cette occasion pour assurer V. M., aussitôt après son débarquement, que nous ne saurions assez exprimer combien nous ressentons l'action du Roi T. C. en donnant le titre de Roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande au prétendu Prince de Galles, & le nommant Jacques III. pour faire revivre & ranimer un Parti qui a toujours été ennemi de V. M. dans son Royaume, & cela contre les engagements dans lesquels il est entré par le dernier Traité de Paix.

Nous croyons donc qu'il est de nôtre devoir d'assurer très humblement V. M., que nous employerons tout nôtre pouvoir, pour
vanger

vanger l'honneur de V. M., & maintenir le titre incontestable que V. M. a à ces Royaumes durant sa vie, que nous prions Dieu de vous donner longue & heureuse, & après cela à vos Successeurs dans la Ligne Protestante, ainsi qu'il est établi par les Loix.

Adresse du Comté de Chester.

SIRE,

NOUS ne saurions exprimer combien nous sommes indignés de ce que le Roi T. C. a reconnu le prétendu Prince de Galles Roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, non-obstant le très-juste titre de V. M., & au mépris de nos Loix & de tous les Peuples de votre Royaume.

La France ne néglige aucune occasion d'agrandir ses Etats, & de détruire la Religion Protestante; Et quoi que vos armes l'ayent depuis peu humiliée, & forcée de reconnoître votre Dignité Royale, & de restituer ce grand nombre de Provinces qu'elle avoit si injustement usurpées sur ses Voisins opprimés; néanmoins l'avènement de la Maison de Bourbon à la Couronne d'Espagne, semble avoir enflé le courage de son Monarque; Et son procédé découvre manifestement sa malice invétérée contre la Personne Sacrée de V. M. & le dessein qu'il a de ruiner notre Religion & notre Gouvernement.

Nous assurons en toute humilité V. M.,
que

que nous exposons très-volontiers & de bon cœur, nos vies & tout ce que nous possédons, pour vanger l'honneur de V. M., & justifier le droit que vous avez aux Couronnes Imperiales d'Angleterre, d'Ecosse, de France & d'Irlande, & que nous continuerons nos prières à Dieu pour la continuation du doux & heureux Règne de V. M.

Adresse de la Ville d'Aylesbury.

SIRE,

LE ressentiment & l'horreur que nous avons de la perfidie du Roi T. C. qu'aucun Serment ne peut lier, aucun Traité engager, ni aucun Sacrement obliger; Qui, au préjudice & contre la Paix de Ryswick, a erigé le prétendu Prince de Galles, non-obstant le juste titre & légitime Droit qu'a V. M. à la Couronne Imperiale de ces Royaumes, nous obligent à demander très-humblement permission à V. M. de lui renouveler les vœux de notre fidélité & de notre obéissance, & de l'assurer que nous employerons tout notre pouvoir & notre industrie, pour défendre Sa Personne Sacrée, sa Couronne & sa Dignité, contre tous ceux qui y voudront prétendre ou les envahir, de quelque rang ou qualité qu'ils soient; Et que nous souscrirons V. M. dans toutes les Alliances qu'elle a faites ou fera, pour l'honneur, l'intérêt & la sécurité de tous les Etats de votre Domination, & la paix publique de l'Europe.

Adresse

Adresse de la Ville de Tiverton.

SIRE,

ETant très-sensibles avec combien de gloire
Vôtre Majesté a délivré nôtre Religion,
nos Loix & nos Libertez, de la violation
manifeste des précédens Règnes; Et comment
ces choses nous ont été depuis inviolablement
conservées, nous ne saurions sans nous ren-
dre coupables de la plus haute ingratitude,
nous empêcher de dire & de faire connoître
combien nous détestons & avons en horreur
cette dernière action du Roi T. C., en pré-
sumant & osant donner le titre de Roi
d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, au
prétendu Prince de Galles, violant par là le
très-juste, très-légitime & incontestable
titre de V. M., & défiant & méprisant
toutes nos Loix. Nous sommes très-perjuadez
que le motif qui l'y a porté, a été les assuranc-
es qu'il ont été données par un Parti dans
ce Royaume, qui, pendant les Règnes pré-
cedens, a fait tout ce qu'il a pu pour aug-
menter son pouvoir, afin d'introduire le
Papisme & l'Esclavage dans ces Royaumes,
& qui s'opposa à mettre la Couronne sur la
tête de V. M. Nous prenons donc avec toute
l'humilité possible, la permission d'assurer
V. M., que de tout nôtre pouvoir & avec
tous nos efforts, nous maintiendrons & dé-
fendrons la Personne Sacrée & le Gouverne-
ment de V. M., comme aussi la Succession aux
Cou-

Couronnes de ces Royaumes, ainsi qu'elle
est à présent établie par les Loix, contre le
prétendu Prince de Galles, ses Adhérens,
& tous les Ennemis de V. M., dedans ou
dehors le Royaume; Et lorsque V. M. trou-
vera à propos de prendre l'avis de son Peuple
assemblé en Parlement, nous ne choisirons
que des Personnes qui mettront efficacement
V. M. en état de protéger la Religion Pro-
testante, de maintenir la balance de l'Eu-
rope, & réduire le pouvoir Exorbitant de
la France.

Adresse de la Ville de Wilton.

Permettez-nous Grand Roi, de nous join-
dre à un si grand nombre de vos autres
très-obeïssans & fideles Sujets, pour expo-
ser à vos pieds, le profond ressentiment que
nous avons, de cet horrible affront fait de-
puis peu à Vôtre Majesté, par le Roi T. C.
Nous avons lieu de croire qu'il n'auroit pas
été assez hardi pour le faire; s'il n'y avoit
été encouragé par un Parti corrompu qui est
dans vos propres Etats, lequel Mylord Mel-
ford représenta dans la lettre qu'il écrit
l'hyver passé, comme ses Amis. Mais son
insolence en proclamant le prétendu Prince
de Galles Roi de la Grande Bretagne &
d'Irlande, pour s'opposer au juste Titre que
V. M. y a, est une si grande indignité faite à
V. M. & aux trois Royaumes, que tout le
monde la doit avoir en horreur, excepté des
traîtres de la plus noire trahison; si on con-
sidere

sidere principalement toutes les grandes choses que V. M. a faites pour ces Nations, & tous les perils qu'elle a courus, pour nous délivrer du plus dur de tous les Esclavages.

Nous esperons, SIRE, que nos Deputez à la Chambre des Communes, seront toujours prêts à concourir avec V. M., en tout ce qui la pourra mettre en état non seulement d'arrêter, mais aussi d'abatre & d'humilier ce grand Perturbateur de l'Europe, dont la vie a été une suite continuelle de ruine, de carnage & de rapine; s'ils ne le sont pas, nous assurons V. M. qu'ils agiront contre nos sentimens; & ce que nous attendions d'eux, lors que nous les avons choisis, pour nous représenter en Parlement.

Nous esperons encore (en nous sauveant toutant humblement à V. M.) que dans un juste ressentiment de cette insolence, V. M., avec le secours de son Peuple & de son Parlement sera en état de lui faire rendre compte de ces autres Titres qu'il a érigés en Europe & dans l'Amérique, au préjudice de sa Foi & de ses Traités; Et qu'en rétablissant la Maison d'Autriche & la Couronne d'Espagne, elle lui sera abandonner ses usurpations sur ces pais-là, & lui sera perdre l'esperance de devenir Maître du commerce & de la liberté de ce Royaume, & de tout le monde voisin.

IV. Les Jacobites qui sont en Ecosse firent afficher de nuit un Ecrit à la
C10ix

Croix du Marché d'Edimbourg contenant une Proclamation du Prince de Galles pour Roi de la Grand Bretagne. Le Conseil Privé ordonna d'abord que cét Ecrit seroit brûlé par main de Bourreau, & promit cinq cens livres Sterling à quiconque en découvroit les autres, avec pardon à ceux qui découvroient leurs complices. Plusieurs Seigneurs Ecoslois sont partis pour aller presenter à Sa Majesté une Adresse Nationale.

V. Le Peuple est si indigné en Irlande contre la France, qu'il y a été resolu d'offrir au Roi de lever & d'entretenir aux dépens du Royaume huit mille hommes, outre les douze mille que les Irlandois ont sur pied. L'Escadre destinée pour les Indes Occidentales sous les ordres du Contre-Amiral Westhone étoit en état le 12. de ce mois de faire voile de Kinsale, où elle a embarqué les Regimens de Tiffami & de Brevers, renformez de divers detachemens des autres troupes du Royaume. Il va aux Indes Occidentales; cette Escadre est de six Vaisseaux, & il en est parti de Portsmouth une autre pour le même Pais de cinq Navires de guerre.

Le 9. d'Octobre le Comte de Ro-
Tom. XXXI. Bb chef-

568 *Mercuré Historique*
chester, Viceroi d'Irlande alla en cé-
remonie à Dublin dans l'Eglise de
Christ dans un Carosse à huit chevaux
suivi de plusieurs autres à six pour les
vingt-quatre Gentilshommes de sa sui-
te & vingt-deux Chapelains. Il avoit
deux Pages & trente six Valets de pied
avec des Livrées très riches. La Ca-
valerie l'accompagnoit, & l'Infanterie
avec les Dragons étoit rangée en haye
depuis le Château jusqu'à l'Eglise. Le
Comte de Roscomon portoit devant
lui l'Epée de Cérémonie. L'Archevê-
que de Dublin fit un très beau Sermon,
après lequel tout le Cortège retourna
au Château.

Reflexions sur les Nouvelles de de la Grand' Bretagne.

I. **L**A Déclaration que le Roi de
France fit publier il y a quel-
que temps dans son Royaume, * pour
y interdire l'entrée des Manufactures
& des principales Marchandises d'An-
gleterre, d'Ecosse & d'Irlande, &
la reconnoissance que ce Monarque a
faite du Prince de Galles en qualité de
Roi de la Grand Bretagne a fort aigri

* Voyez le precedente Mercuré, pag. 391.

Politique. Novemb. 1701. 569
les Anglois. Le rapel du Comte de
Manchester, les ordres qui furent no-
tifiez à l'Agent de France de sortir in-
cessamment des trois Royaumes, &
tant d'Adresses l'une sur l'autre en di-
sent assez pour faire voir que les esprits
s'échauffent, & qu'il ne manquera pas
de matiere pour les délibérations du
nouveau Parlement. La chaleur qui
paroît dans toutes les Adresses qui ont
été préparées pour presenter au Roi,
marque des dispositions à peu près
semblables à celles qui precederent
les grands mouvemens de l'année
1688. dont elle rapelle le souvenir.
Le grand changement qui est arrivé
depuis dans la Monarchie d'Espagne
donne bien un autre poids aux mo-
tifs qu'on avoit alors, & qui subsistent
encore aujourd'hui, puis que cét équi-
libre pour lequel on a fait tant d'efforts
ne peut plus se rétablir que par de
nouveaux efforts plus puissans que ceux
qu'on a faits.

Le Duc d'Anjou ne fut pas plû-tôt
reconnu Roi d'Espagne que les An-
glois furent convaincus de la nécessité
de ces efforts, & ce qui a achevé de
leur faire voir que l'inaction leur se-
roit funeste à eux & à toute l'Europe,
a été la reconnoissance du Prince de
Galles.

J'avoie que le Roi Très-Chrétien déclare, qu'il veut observer exactement le Traité de Ryfwick, & qu'il s'en tient précifément aux termes de ce Traité, mais c'est ce que les Anglois ne peuvent pas comprendre, en quoi ils ne font pas les feuls. Cela leur remet dans l'esprit ce qui s'est passé à l'égard du fameux Traité de Partage, dont l'inexécution n'a pû être deffenduë que par la distinction de l'esprit & des termes de ce Traité, distinction qui n'est pas moins intelligible que la déclaration que fait la France qu'elle s'en tient au Traité de Ryfwick, quoi qu'elle reconnoisse un autre Roi de la Grand Bretagne que le Roi Guillaume III. qu'elle reconnoit dans ce Traité pour Roi légitime des Royaumes Britanniques. A la faveur de telles explications il n'y a rien qu'on ne puisse plâtrer, mais les Anglois ne se repaiffent pas de chimeres.

On va aprendre de formais de grandes Nouvelles d'Angleterre, car il n'est pas difficile de comprendre que dans la situation presente des affaires, les resolutions du prochain Parlement vont avoir de grandes influences sur celles des autres Etats, pour achever de determiner les Anglois à prendre
des

Politique. Novemb. 1701. 571
des mesures convenables à leur sureté & à celles de leurs Alliez.

NOUVELLES DU NORD.

I. **L**E Pape a envoyé un Bref au Roi de Pologne pour lui faire quelques remontrances, sur ce qu'il a confié l'éducation du Prince son fils à des gens d'une autre Religion que celle qu'il a embrassée, & sur ce que la Reine son Epouse differe si long-tems à se faire bonne Catholique.

Les Députez de la Grande Pologne eurent le mois dernier Audience de Sa Majesté Polonoise, ils lui promirent toute sorte d'assistance contre ses ennemis, mais en même temps ils prièrent Sa Majesté de renvoyer ses Conseillers & Ministres Allemans. Il arrive tous les jours à Warfovie des Députez des Palatinats, pour assurer Sa Majesté Polonoise de la bonne volonté de la Noblesse pour l'assister, & défendre sa personne & ses droits.

Les Polonois attendent l'effet qu'aura produit la réponse du Cardinal Primat du 29. Septembre dernier à la lettre du Roi de Suede du 30. Juillet vieux Stile. Cette réponse contient en substance; *Que son*

372 *Mercuré Historique*
Eminence n'avoit pu la faire plûtôt, parce que la lettre de Sa Majesté avoit dû être communiquée aux Palatinats du Royaume, & qu'elle n'avoit pu être lue dans les Diètes Provinciales avant le 12. de Septembre: Que son Eminence avoit écrit à Sa Majesté lorsque l'approche de ses troupes fit craindre, que sa fortune très favorable n'emportât son ardeur martiale au-delà des bornes de la guerre, & n'attirât une irruption dans les Provinces voisines qui lui étoient amies: Qu'on l'avoit bien prévenu, mais qu'on n'avoit pu y pouvoir, la course rapide de Sa Majesté ayant surpassé l'opinion, & ses troupes ayant envahi la Courlande aussi tôt qu'on avoit qu'elle en étoit investie: Que les règles de l'amitié & du bon voisinage ne permettant pas de donner une mauvaise interprétation aux exploits de Sa Majesté, on les avoit excusés, pendant que les Troupes Saxonnnes étoient cantonnées aux environs, mais que leur retraite ôtant tout sujet d'ombrage, il sembloit que les contraintes devoient cesser de part & d'autre, soit à l'égard de sa poursuite de S. M., ou à l'égard de l'opposition de la République: Que le prompt départ des Saxons a été résolu dans les dernières deliberations de la Diète generale, pour ôter l'aliment à

Politique. Novemb. 1701. 373
un feu, qui n'étoit déjà que trop allumé; Et que dans les autres petites Diètes, on n'a point eu d'autre vûe que de rétablir la tranquillité dans une Province, soulée par des Troupes étrangères: Mais comme l'on doit bien-tôt se rassembler dans une Diète generale, & que rien ne peut plus molester S. M., il lui plaise de délivrer la République des soins étrangers, comme elle est délivrée des domestiques, en retirant ses Troupes, & pensant à la Paix, dont le tems ne doit jamais être plus proche, que quand la colere est assouvie par le sang: Que la République commence à oublier le passé, Elle qui ne s'est jamais signalée que par l'amour, & non par la haine de ses Rois, esperant toujours un meilleur sort: Et que si l'entreprise du Ser. Roi d'aujourd'hui, faite sans la consulter, & dans la vue d'augmenter ses Terres & d'acquérir de la gloire, ne lui a pas été agréable, Elle peut encore moins souffrir le mot inouï de détrôner, dont la seule pensée pourroit diminuer la gloire qu'elle s'est acquise durant douze siècles, & qui est plus difficile à rétablir que les plus grandes pertes: Que ce mot a non seulement choqué les oreilles delicates de la Nation, mais a encore augmenté leur delicatess; Et que si les Privilèges de la Liberté lui ont fait trouver à redire

574 *Mercuré Historique &*
à la conduite du Prince, Elle a toujours
évitè d'en venir aux extremitez. Son
Em. finit, en exhortant le grand Coura-
ge de Sa Majesté à cette même modera-
tion, qui est, le plus haut degré de sa
gloire, &c. A quoi Elle ajoute une
prière pour conserver à la Republique,
l'Artillerie & l'attirail de guerre qui lui
appartiennent, en vertu d'une cession so-
lemnelle, faite lors de la conclusion de la
Paix avec le Turc, le 18. Août 1699.,
& qu'on ne doit pas mettre au nombre
des dépouilles militaires, &c.

La Diète de Lituanie fut ouverte,
à Grodno le mois dernier. Le Sou-
chancelier étoit muni d'un Plein Pou-
voir de Sa Majesté pour terminer les
différens avec la Maison de Sapieha,
mais les affaires sont toujours brouil-
lées dans ce Pais-là, & il n'y a gueres
d'apparence qu'elles se pacifient, à cau-
se des troupes de Suede qui y sont en-
trées & en Samogitie, où elles prend-
ront des quartiers d'hiver.

II. Les Suedois continuent à bom-
barder le Fort de Dunamünder. Le
Roi de Pologne qui void bien qu'il
faudra enfin que ce Fort se rende, a
fait present à la Republique de tout le
Canon qui y est, & il l'a fait notifier au
Cardinal Primat & au Senat. L'ar-
mée

Politique. Novemb. 1701. 575
mée Suedoise est toujours dans le Pais
de Courlande, où les Soldats se sont
logez dans tous les Baillages & dans
les Châteaux & maisons de la Nobles-
se. Cependant on ne laisse pas de se
flater que les affaires sont en termes
d'acomodement entre leurs Majestez
Polonoise & Suedoise, malgré les diffi-
cultez & les traverses qui s'y rencon-
trent. M. de Cranembourg, Envoyé
Extraordinaire des Etats Généraux,
ne s'y épargne point, & le Roi de Prus-
se a aussi offert la mediation & ses bons
offices pour contribuer à la conclusion
de ce grand ouvrage.

Les Moscovites eurent une rencon-
tre avec les Suedois, il y a quelque
temps, la perte fut égale de côté &
d'autre. Ils vouloient s'avancer vers
la Livonie, mais ils se retirèrent, ayant
appris que quelques Regimens de Suede
marchoient de ce côté-là.

III. Le Roi de Dannemark entra
dans sa trentième année de son âge
le 11. du mois d'Octobre.

Le Comte de Guiscard, Ambassa-
deur à la Cour de Suede en est parti
pour retourner en France.

Il y a quelque temps que je receus la
Lettre qu'on va lire.

Bb 5

L'Au-

L'Auteur de l'Epigramme Allemande sur le Roi de la Grande Bretagne, dont on trouve les traductions Latine & Francoise dans le Mercuré Historique & Politique * vient de publier huit Livres d'Epigrammes avec quelques Pastora'les dans la même Langue. Je ne vous dirai rien de l'Ouvrage en général puis qu'il est entre les mains du Public. Mais comme vous êtes curieux, je vous communiquerai la Traduction du Portrait d'un grand Prince qui a été faite par l'Auteur même; la voici.

Portrait d'un Grand Prince de L'Empire.

On me voit le plus vieux des Princes de ma Race,

J'en suis encore le meilleur.

Je porte au front la noble audace,

Que doit avoir un noble cœur.

Dans les Conseils douteux jamais je ne m'abuse,

Il n'est ni finesse ni ruse,

Qui du plus droit chemin me puisse détourner.

Mon marcher vis est sûr, mon parler prompt est sage,

Je fais de la raison toujours un bon usage,

Elle ne peut m'abandonner.

Craint des plus orgueilleux, témoin les belles plaines,

Qu'un

* Octobre 1699. pag. 451.

Qu'un Marechal rendit illustres par ses chaines,

Et de tous les mortels si tendrement aimé,

Qu'un Grand Roi, dès long - temps, son pere m'a nommé,

Je sçai moderelement user de ma Puissance,

Je sçai des opprimez adoucir la souffrance,

Et par tout ce qu'on fait contre des ennemis,

Je sçai l'art si prenant d'en faire des amis.

Les traits de ce Portrait sont trop ressemblans pour que je vous en marque l'Original; * vous en demeurerez d'accord vous même. Mais ne feriez-vous pas bien aise d'en connoître l'Auteur? Il n'a pas trouvé à propos de se nommer. Cependant j'estime ne lui faire pas beaucoup de tort en vous disant que Mr. Wernigke, ci-devant Secrétaire du Viceroi de Norwegue connu en Angleterre par sa disgrâce, qui lui fut attirée par les sordides pratiques de ses ennemis, quoi qu'il ait non seulement cheri le Païs, dont il est originaire du côté de la mere, mais qu'il ait toujours eu une ardeur & une estime qui ne se sauroient exprimer pour le Roi aujourd'hui regnant. C'est le témoignage que lui rendent avec plaisir tous ceux qui l'ont connu en Angleterre, où il a d'illustres parens & où il a passé de longues années, ou plutôt c'est le témoignage que tous ceux qui le connoissent lui rendent.

Bb 6

S'il

* Le Duc de Zell.

S'il lui prend envie de traduire encore quelques autres de ses Portraits, car son livre en est tout rempli, je tâcherai de les avoir & je vous les communiquerai. Je suis, &c.

On peut juger par la traduction de cette Epigramme qu'elle doit être très belle en Allemand.

Reflexions sur les Nouvelles du Nord.

LI paroît que le Pape n'est pas satisfait de la Catholicité du Roi de Pologne, mais il y a apparence que Sa Majesté Polonoise ne lui donnera pas satisfaction sur ses griefs. Je ne scai ce qu'elle promet lors qu'elle parvint à la Couronne, mais je scai bien que comme chez la plupart des Princes l'interêt l'emporte sur la Religion, le Prince son fils par politique doit être élevé comme Prince Electoral de Saxe, ainsi il lui faut des Gouverneurs & des Precepteurs bons Lutheriens. Quant à la Princesse son Epouse elle n'a rien promis à sa Sainteté : & quand elle ne seroit pas aussi ferme dans sa Religion qu'elle l'est, quelcun a très bien dit, que la Couronne de Pologne ne vaut pas une Messe.

NOU.

NOUVELLES D'ESPAGNE, DE PORTUGAL ET DES PAIS-BAS.

LE Roi Catholique fût allé sans doute plus avant que Figuera au-devant de la Reine son Epouse, * mais la tenuë des Etats de Catalogne ne lui a pas permis d'en sortir, parce qu'autrement ils seroient dissous selon leurs privileges, que Sa Majesté a jurez.

Ce jeune Prince écrit dernièrement une lettre fort longue au Roi Très-Chrétien sur les affaires de la circonstance présente, qui a été extrêmement applaudie, & où l'on dit qu'il paroît beaucoup de Politique & de sagesse. Depuis qu'il est à Barcelonne ** il a rendu un Jugement qui l'a fait beaucoup admirer & qui certainement est digne d'une grande louange. Voici le fait tel qu'on l'a appris par les lettres de Madrid du mois dernier.

Le fils du Duc de Medina Sidonia, Grand d'Espagne & Premier Ecuyer du Roi, ayant voulu sauver les droits de la Douane dont nul n'est exempt, un Commis se mit en devoir de visiter

Bb 7

ses

* Voyez les Nouvelles de France, pag. 524.

** Voyez le dernier Mercuré pag. 403.

580 *Mercuré Historique*
les hardes. Ce jeune Seigneur s'y opposa & lui parla avec hauteur, & le Commis ayant répondu insolemment receut un coup de Pistolet dans la tête & fut étendu sur la place. Les parens du Commis porterent leurs plaintes au Cardinal Porto-Carrero, mais ce Cardinal n'ayant rien osé prononcer en envoya les Informations au Roi. Sa Majesté n'eut pas plutôt receu cette Nouvelle qu'elle envoya querir le Duc de Medina, à qui il demanda d'abord ce qu'il feroit au fils d'une personne de grande qualité qui auroit tué un Doüanier faisant les fonctions de sa Charge. Le Duc après y avoir un peu pensé, répondit qu'il condamneroit ce fils à une prison perpetuelle, & qu'il obligeroit le pere à payer une pension proportionnée à la veuve & aux enfans du défunt, leur vie durant. *Vous avez parlé en Roi, repliqua le jeune Monarque, & je vais vous parler en pere. C'est votre fils qui est le coupable. Ainsi je vous l'abandonne pour l'envoyer dans l'un de vos Châteaux, où il soit enfermé pour faire penitence jusqu'à ce qu'il soit plus sage. Cependant il est juste, comme vous l'avez prononcé, qu'il fasse une pension à la veuve & aux enfans.* Le Duc
pene-

Politique. Novemb. 1701. 581
penetré des bontez de ce Prince & des égards qu'il avoit pour lui, se jeta à ses pieds pour l'en remercier.

Les Galeres de Naples arriverent à Barcelonne le 23. du mois dernier pour y embarquer environ mille Cavaliers démontez & les transporter dans ce Royaume. La Ferme générale des Postes a été adjudgée pour neuf ans à 175000. florins par an, au prejudice du Prince de la Tour-Taxis, qui en étoit en possession depuis près de trente ans.

Le Gouverneur de Malaga fit arrêter il y a quelque temps les Navires & les effets des Negocians Anglois, Hollandois & Hambourgeois qui se trouverent dans ce Port, & fit même mettre en prison les Maitres de ces Batimens, sous pretexte de quelque ancienne dette contractée en l'année 1689. M. de Schonenberg porta aussi-tôt ses plaintes au Cardinal Portocarrero, mais la réponse du Cardinal ne satisfit pas ce Ministre.

Il y a quelque bruit que le Vice-roi de Mexique a refusé de reconnoître le Roi d'Espagne, mais cela n'est pas confirmé. Le different entre D. Pedro Navarette, Amirante d'Espagne & le Comte d'Etrées au sujet du Commandement a été réglé. Le Com-

tc

te commandera en qualité de Capitaine Général de toutes les Mers, il portera Pavillon d'Amiral au grand Mats, & l'Amirante portera Pavillon d'Amiral au Mats d'avant. Le Marquis de Nesmond commandera une Escadre pour aller croiser au devant de la Flote de la Nouvelle Espagne. Le Comte d'Etrées doit être parti avec quelques Vaisseaux pour Naples; où il doit transporter quelques troupes.

II. Le Comte de Château Renaud partit de Lisbonne le 20. du mois dernier pour aller à Cadix avec son Escadre. Le Roi de Portugal dit dernièrement à l'Envoyé du Roi d'Angleterre, que son intention étoit d'entretenir toujours une bonne correspondance avec Sa Majesté Britannique & les Etats Généraux des Provinces-Unies, quoi qu'il persistoit dans la résolution qu'il a prise d'exécuter exactement le Traité qu'il a conclu avec les Couronnes d'Espagne & de France. Cependant un petit Vaisseau d'Amsterdam qui alloit en Afrique ayant été obligé par le mauvais temps de relâcher dans la riviere de Lisbonne, le Comte de S. Vincent, Amiral de la Flote Portugaise, envoya des Soldats à son bord qui le pillèrent,

& le traiterent comme s'il étoit de bonne prise. Il est vrai que sur les plaintes que Mr. de Famars, Resident de Hollande, fit à Sa Majesté Portugaise dans une Audience que ce Ministre eut le 7. d'Octobre, Sa Majesté témoigna qu'elle en avoit du déplaisir, & ordonna la restitution de ce Batiment. Cela n'empêche pas que les Marchands Anglois ne se retirent, ce qui fait que le Commerce de Portugal va fort en diminuant. On dit que le Roi de France doit envoyer à Lisbonne cent pieces de Canon en execution du Traité.

III. Les François ont fait très-bien fortifier le Camp de Richelle. Outre que la situation est avantageuse, il y a une Ligne de vingt quatre pieds de largeur & de douze de profondeur revêtuë d'un bon épaulement avec cinq Bastions & six Redans munis de cinquante pieces de Canon. Il y aura quinze Bataillons qui y resteront pendant l'hiver, avec neuf ou dix Escadrons qui seront relevez toutes les six semaines par d'autres troupes, dont la moitié seront Espagnoles. Les Commandans seront aussi relevez. On y a fait des Casernes & des Ecuries. Cela acheve la desolation du Pais de
Lim-

Limbourg qui est déjà épuisé de Fourrages. Le Roi de France laisse dans les Pais-Bas cent Bataillons & cent Escadrons. Voici la disposition des troupes qui étoient dans ce Pais-là. La Maison du Roi de France est allé prendre ses quartiers d'hiver dans la Normandie & la Picardie. La Gendarmerie est passée dans la Franche-Comté. Seize Bataillons ont pris la route du Dauphiné, & le Maréchal de Boufflers reste à Anvers. Il a mis toutes les Troupes dans les grandes Villes, pour relever celles qui sont dans la Gueldre Espagnole, & sur la Meuse au Camp de Richelle. Il n'a retenu que 6. Lieutenans Generaux, dont le Marquis de Montrevel & le Comte de Coignies commanderont à Argenteau, entre Liege & Mastricht, pour la garde du pont construit sur la Meuse; le Comte de Gassé sur le Demer à Diest; Mr. de Ximenes à Namur; le Comte de Gassion à Bruxelles, & Mr. d'Artagnan à Anvers. Le Comte de la Motte, Maréchal de Camp, commandera à Bruges; Mr. de Courtebonne au pais de Waes; le Comte d'Aubeterre, Brigadier, à Gand, & Mr. de Varenne, Maréchal de Camp, à Luxembourg.

Le

Le Roi d'Espagne a envoyé un Règlement à Bruxelles qui va faire une grande reforme dans tous les Tribunaux. Le Conseil Privé est réduit à un President, deux Conseillers & un Secretaire; le Conseil des Finances à un Tresorier, deux Commis & un Greffier; les Chambres des Comptes chacune à un President, deux Maîtres & deux Auditeurs; les autres Tribunaux à proportion; la publication de ce règlement a été différée. La Ferme générale des droits du Roi Catholique, à la reserve des Domaines, a été adjudgée pour six ans à des Traitans François, moyenant la somme de dix neuf mille florins par an.

IV. On pendit le mois dernier à Mastricht ceux qui avoient voulu mettre le feu aux Magazins de cette Ville; leurs têtes ont été exposées sur les principales portes de la Place.

Le Roi de la Grand' Bretagne avant que de partir pour Londres, se rendit dans l'Assemblée des Etats Généraux, & signa l'état de Guerre qui lui fut présenté. Il donna au Comte de Tilli, Général de la Cavalerie de Leurs Hautes Puissances, le Gouvernement d'Arnhem, ajoutant que ce n'étoit que dans l'attente d'un plus considéra-

ble

ble lors qu'il seroit vacant. Le Duc de Wirtemberg, qui doit commander les troupes Danoises au service de Leurs Hautes Puissances, est arrivé à la Haye. Leurs Hautes Puissances ont nommé M. de Vrybergue, à la place de M. de Geldermalsen, pour leur Envoyé Extraordinaire en Angleterre: ce Ministre partit pour Londres le 17. de ce mois. Le Comte de Bentheim-Steinfort, Chambellan de Son Altesse Electorale Palatine, mourut à la Haye subitement le 15. du même mois; son Corps a été transporté à Bentheim. Les differens au sujet de la Comté de ce nom avoient été terminez le jour auparavant.

Don Francisco Bernardo de Quirós Ambassadeur d'Espagne auprès de Leurs Hautes Puissances partit le 28. de ce mois pour Bruxelles. M. d'Obdam revient de Berlin, où il a residé pendant deux années en qualité d'Envoyé Extraordinaire de L. H. P. Le Prince de Nassau-Sarbruck, *Veld-Maréchal*, est allé à Boissleduc, dont il est Gouverneur.

Le 22. les François ont passé le Canal de Berloo, & se sont emparez de la Citadelle de Liege, & de tous les postes de la Ville. Ils sont aussi entrez dans Rhyneberg & autres Places du Diocèse de Cologne. On

On écrit de Londres, que dans le Conseil que le Roi tint à Hamptoncourt le 20. de ce mois, on y agita deux questions. La premiere, si on devoit prendre une résolution sur l'iujure faite en France à S. M. & à la Nation, ou renvoyer cette affaire au Parlement. La seconde, si S. M. ne devoit pas dissoudre ce Parlement, & en convoquer un nouveau. On dit que sur la premiere proposition, il fut résolu de remettre cette affaire à la prudence du Parlement, & que sur la seconde on fut d'avis de convoquer un nouveau Parlement, pour satisfaire au désir de tant d'Adresses qui avoient été présentées à Sa Majesté, pour l'assurer que les Communautéz prendroient soin de choisir des Députez affectionnés au bien de l'Etat & du Gouvernement. On ajoûte que néanmoins on en remit l'entiere décision au grand Conseil, qui se tint le 22., & qui se trouva du même avis, après une ample examen; De sorte que la proclamation fut expediee le même jour, pour être imprimée & publiée. La voici:

GUILLAUME ROI,

D'Autant que nos Améz. Sujets ont unanimement rémoigné par leurs fideles Adresses, leur ressentiment de l'injustice & de l'indi-

L'indignité qui Nous ont été faites, aussi bien qu'à notre Peuple, par le dernier procédé du Roi des François, en entreprenant de reconnoître & déclarer le prétendu Prince de Galles Roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande; & que nosdits Sujets ont aussi témoigné par là, d'une manière très-fidèle, leur affection pour notre Personne & notre Gouvernement, & leur ferme résolution de servir en cette occasion, tout ce qu'on peut souhaiter de tout bon Anglois & Protestant; Nous avons reçu leur témoignage avec une grande satisfaction, & nous avons trouvé à propos dans cette Conjoncture extraordinaire, de donner à nos Sujets l'occasion de choisir telles personnes qu'ils jugeront les plus propres pour les représenter en Parlement, & pour exécuter leurs justes & pieux desseins: Et en conséquence, de dissoudre le présent Parlement, qui a été prorogé au 13. (V. St.) du présent mois de Novembre. A CES CAUSES, de l'avis de notre Conseil Privé, Nous publions cette Proclamation Royale, par laquelle Nous dissolvons le présent Parlement, & les Lords Spirituels & Temporels, sont par-là dispensés de s'assembler ledit jour 13. Novembre, & Nous faisons savoir à nos Sujets, que Nous avons dessein d'ordonner au Gardé de notre Grand Sceau, d'expédier les Lettres Circulaires, selon la forme de la Loi, pour convoquer un nouveau Parlement, qui commencera & s'assemblera à Westminster le Mardi 30. Decembre prochain (V. St.)

On

On écrit de Lisbonne que le Roi de Portugal n'a pas jugé à propos de reconnoître le prétendu Prince de Galles en qualité de Roi d'Angleterre.

L'Armée des Alliez en Italie est décampée sans bruit, & s'est retirée plus avant dans le Milanois. Le Prince Eugene de Savoye a fait donner sur l'Arriere-garde des Alliez. On attend par les lettres d'Italie les particularitez de ce qui s'est passé.

FIN.

M

T A B L E

D E S

M A T I E R E S

Mois de Novembre 1701.

M ercure Historique & Politique, contenant l'état present de l'Eu- rope.	473
Nouvelles de Rome & d'Italie.	ibid.
Reflexions sur les Nouvelles de Rome & d'Italie.	491
Nouvelles de Naples & de Messine.	496
Reflexions sur les nouvelles de Naples & Messine.	503
Nouvelles d'Allemagne.	505
Reflexions sur les Nouvelles d'Allema- gne.	519
Nouvelles de France.	522
Reflexions sur les Nouv. de France.	546
Nouvelles de la Grand' Bretagne.	550
Reflexions sur les Nouvelles de la Grand Bretagne.	568
Nouvelles de Pologne & du Nord.	571
Reflexions sur les Nouvelles du Nord.	578
Nouvelles d'Espagne, de Portugal, & des Pays-Bas.	597

F I N.